



Le Prucicaderlien

Bulletin d'information de la commune
STE CROIX DE CADERLE



Cadre de vie

Le Fonctionnement
de la commune

2010

N° 22

Février

Le Mot du Maire

L'hiver froid que nous vivons apporte son lot de bonnes choses avec des paysages magnifiques, différents chaque jour, et son lot d'inconvénients avec notamment les routes étroites et ombragées qui ne dégèlent pas rapidement, c'est l'hiver en Cévennes ! attendons patiemment le printemps.

J'espère que les enfants ainsi que les plus anciens ont apprécié les cadeaux offerts par la municipalité à l'occasion de Noël, où nous avons partagé un goûter très convivial et chaleureux.

Comme je l'ai indiqué lors de la cérémonie des vœux, l'année 2010 sera consacrée principalement à :

- la rénovation de l'intérieur la chapelle,
- la publication de l'ouvrage portant sur l'histoire du village et de la chapelle, et
- la mise en place du site internet.

Pour les travaux de la chapelle, le choix des entreprises se fera lors du conseil municipal du 19 février. Les travaux devront être terminés pour le 15 juin 2010.

Comme vous pouvez le lire dans le bulletin, la municipalité souhaiterait que l'association « La Festo del País », en sommeil depuis plusieurs années, soit remise en activité . De ce fait toutes les personnes de Ste Croix souhaitant mettre leur bonne volonté à disposition, se fassent connaître à la mairie avant le 15 mars 2010.

Suite au problème du pompage de l'eau potable des Mouzignels, je tiens à présenter mes excuses auprès des personnes qui ont manqué d'eau pendant quelques jours.

Le prochain bulletin paraîtra certainement au printemps prochain.

Bonne lecture à toutes et à tous.

Le maire,
Edmond JULIEN

Informations Mairie

ETAT CIVIL Mariage

M TREIBER Joël et Mme SALATHE Louise
le 24 septembre 2009 à MELUN.

Avis de naissance

MOURGUES Noémie née le 13 NOVEMBRE 2009 à Versailles
de Mme et M MOURGUES Claude et Agnès.

JULIEN Clément né le 16 août 2009 en Avignon
de M JULIEN Yannick et Melle THEROND Coralie.

Toutes nos félicitations

Secrétariat de la mairie

fermé

Lundi 1er et
Mardi 2 Mars 2010

Ramassage Ordures ménagères

Le lundi matin par la communauté de communes
04.66.85.62.17

Encombrants :

1er Lundi du mois par la mairie
04.66.85.22.63

Tri sélectif :

Dans containers à couvercles jaunes

Déchetterie LASALLE

Lundi — mercredi – vendredi De 13h00 à 16h30
1er et 3 ème samedi de chaque mois de 9h à 12h
Rens : 04.66.85.62.17 (C.de C.Cévennes Garrigue)

COMPOSTEZ vos déchets

Pour recevoir un composteur plastique, 20 €,
S'inscrire en mairie

LOCATION SALLE F. VOLPELIERE

Pour vos repas d'anniversaire, de mariage, de famille ou autres...

La salle est équipée de tables, chaises, réfrigérateurs, four micro-ondes, vaisselles, plaque électrique, WC

> habitants commune de Ste Croix de C. : 65 €

> habitants hors commune de Ste Croix de C. : 130 €

> Gratuit pour les associations et les professionnels de la commune

> Caution : 230 €

Pour toute demande mairie : 04.66.85.22.63 mail : mairie-ste-croix30@wanadoo.fr

A. Goûter de Noël

**Samedi
19
décembre
2009**



Une quarantaine de personnes s'est retrouvée autour du sapin de Noël.

Les oreillettes préparées la veille par des gens de la commune ont eu un vif succès, elles étaient accompagnées de boissons chaudes (chocolat, thé, café).

Au cours de cette après-midi festive, les enfants, de la naissance à 16 ans, ont reçu un cadeau personnalisé.

Nos aînés ont reçu un panier fleuri.

Dans le joyeux désordre crée par le déballage des cadeaux, petits et grands ont partagé un moment de convivialité.



B. Vœux du Maire

*Discours prononcé par M JULIEN Edmond,
maire de Ste Croix de Caderle, le samedi 23 janvier 2010.*

« Le conseil municipal et moi-même sommes très heureux de vous accueillir aujourd'hui à l'occasion de la traditionnelle cérémonie des vœux. Cette réception permet de passer un moment convivial.

Je me permets d'excuser monsieur BOLLE pierre, conseiller municipal, malheureusement retenu pour des raisons de santé ainsi que monsieur CREMER Pascal , 2^{ème} adjoint.

REALISATIONS 2009 :

fin du chantier relatif à l'atelier municipal,
mur d'entrée du futur atelier municipal,
recherche de financement pour l'aménagement intérieur de la chapelle,
réfection de la totalité des menuiseries de la mairie et de la porte d'entrée,
réfection de la toiture de la salle polyvalente financé par notre assurance,
aide de la municipalité : bourses, cantine, voyages etc..
intervention auprès de France télécom (portable et internet) pour une meilleure réception.

TRAVAUX 2010

aménagement intérieur de la chapelle,
enlèvement et aménagement de l'entrée de la chapelle,
publication de l'ouvrage « histoire de Ste croix et de la chapelle »
inauguration en juin 2010 de la chapelle,
Mise en place du site internet en juin 2010,
travail avec la mairie de st jean pour l'ouverture du sentier de la route royale,
mise en place des bacs à fleurs et du banc devant la place suite au don de M Vidart,
sortie du topo guide de randonnée de la vallée de la salendrinque,
continuité de l'élaboration de la carte commune,
travail avec la communauté de communes sur l'avenir de notre territoire,
Réflexion sur l'extension de la communauté de communes Cévennes garrigue.

TRAVAUX SUR LA COMMUNE

goudronnage de la 2^{ème} partie de la commune en avril : mai 2010,
réfection du mur sous le village début d'année,
réfection mur de la gare 1^{ère} semaine de février,
câble de France télécom au niveau du trental surélevé au bout de 3 ans.

Je tiens à remercier les représentants de l'association les amis du temple pour l'organisation des divers concerts durant la saison estivale, malgré l'inutilisation de la chapelle, je remercie également monsieur CORDESSE pour le prêt de la cour du château ainsi que les personnes responsables des talents cachés pour leur exposition

Merci à l'équipe municipale pour leur présence aux différentes réunions, qui prend parfois beaucoup de temps, mais permet ainsi de faire évoluer les différents dossiers

Merci aux délégués de la communauté de communes qui siègent aux nombreuses réunions des différentes commissions, et là aussi, qui prend beaucoup de temps.

Merci aux membres du conseil municipal pour leur participation aux projets réalisés et ceux à venir

Merci aux personnels communal, Magali, Loic et Magali pour le travail qui a été accompli. Maintenant, continuons à travailler ensemble pour mener à terme les projets 2010 pour l'avenir de notre commune.

Bonne et heureuse année 2010, que cette année continue à apporter à Ste croix prospérité, qualité de vie, développement, et surtout que notre commune garde son cadre environnemental qui en fait son charme »

C. Essayons ensemble de faire revivre et développer l'association « La Festo del País »

L'association « La Festo del País » a été créée en 1984, son but était l'animation culture et loisirs de la commune. Ses principales manifestations comprenaient : la fête du village, un loto annuel et l'organisation d'une randonnée pédestre avec un repas et des animations tout au long de la journée ... autant d'activités qui avaient du succès et qui permettaient de rassembler la population.

Etant donné que cette structure n'est plus active depuis plus de dix ans la municipalité souhaiterait que tous ensemble nous puissions faire revivre cette association et que nous réunissions les conditions qui nous permettraient :

- de développer différentes activités ou animations,
- de valoriser la mémoire locale et l'histoire du pays,
- de valoriser et développer l'artisanat local,
- de développer les activités culturelles et de loisirs.

La municipalité souhaiterait également que toutes les personnes de Ste Croix intéressées par ce projet puissent rejoindre cette association afin d'y exercer des responsabilités et mettre leurs bonnes volontés au service d'expositions, d'animations et autres manifestations permettant au plus grand nombre de se réunir pour partager des temps forts de convivialité. Vous pouvez d'ors et déjà vous manifester et obtenir de plus amples renseignements auprès :

- du secrétariat 04.66.85.22.63
- du maire 04.66.85.43.77
- De la 1 ère adjointe : 04.6685.12.11
- Du 2ème adjoint : 04.91.78.70.76

Pour permettre la mise en place de cette structure le plus rapidement possible, nous souhaiterions une réponse avant le 15 mars prochain.

Le maire et ses adjoints.

D. D'Azur a une croix d'or ou petite histoire d'un village Cévenol : Ste Croix de Caderle

Auteur Pierre VALETTE

Ce livre est une collecte importante de documents concernant l'histoire de Sainte Croix de Caderle.

Pierre Valette est allé dénicher aux archives communales, dans le compoix de 1646 et dans différentes publications, dont je donnerai ici la plupart des sources, l'essentiel de ce qui a trait aux faits historiques et civilisationnels, ayant affecté notre commune des ses origines à nos jours.

Tel une abeille qui butine durant de longs mois, Pierre Valette a parcouru de nombreuses parutions dont je donnerai ici une liste partielle, mais déjà imposante :

- Mémoires du protestantisme Français (Pierre DURAND et Pierre FAÏSSE),
- La guerre des Camisards (André DUCASSE),
- Histoire du Languedoc (Philippe WOLFF),
- Dr Malzac (La peste à Lasalle et Cachettes huguenotes aux environs de Lasalle)
- Les Temples de Lasalle (1561 à 1829) (Charles BOST),
- Journaux Camisards (1700-1715) (Philippe JOUTARD),
- En Cévennes (1532-1685) (G CADIX),
- Documents originaux de l'Abbé Goiffon,
- Visitons les Cévennes (A BERNARDY),
- Les Prédicants protestants des Cévennes et du Bas Languedoc 1648-1700 (Charles BOST),
- La guerre des Cévennes (Henri BOC 5 tomes),
- Etc....etc....

D'AZUR A UNE CROIX D'OR ou petite histoire d'un village Cévenol **SAINTE CROIX DE CADERLE**



pierre VALETTE

Au fil de ses recherches, il a trouvé des indications précieuses quant au fonctionnement des différentes instances, religieuses et administratives, celles-ci émanant de la royauté et ensuite de la République.

Bien sûr, la vie religieuse occupe une grande place dans ce livre. Pierre VALETTE fait un historique des bâtiments religieux, parle ensuite des temps troublés de 1580 à la révocation de l'Edit de Nantes (en 1685), passe ensuite au crible la guerre des Camisards et le temps des assemblées (1700-1706). Enfin il termine par la vie religieuse à notre époque.

Il passe aussi en revue les rapports entre les habitants, la commune et l'armée de 1704 à 1918, étudie l'évolution de la population de la commune, ainsi que l'évolution de l'agriculture. Il n'oublie pas de consacrer un chapitre spécial au château de Montvaillant ainsi qu'aux tracas juridiques du Marquis de Montmoirac avec la commune.

Il reprend également l'essentiel de l'administration communale, retrace l'histoire des chemins muletiers, sans oublier l'histoire de notre école à laquelle nous tenons tant même si maintenant elle est fermée et a été transformée en salle du Conseil municipal.

Ce livre documentaire, d'une lecture facile, est à la fois captivant et très instructif, tant il est riche à la fois sur le plan évènementiel que sociologique.

D'autre part l'illustration est très soignée. Des photos souvent prêtées par des habitants de Ste Croix, parsèment l'ouvrage et le rendent attirant.

Nous en savons beaucoup plus sur la vie de tous les jours de nos ancêtres et cela nous apporte un éclairage supplémentaire sur l'évolution de notre territoire en fonction des grands événements historiques de notre pays.

C'est une main tendue et un passage de relais vers de plus amples explorations; cela nous invite à la fois à la lecture ou à la relecture des œuvres dont Pierre VALETTE s'est inspirées et c'est peut-être aussi, comme il le dit lui-même dans sa conclusion : « un livre de bases à des recherches futures ».

Encore un grand merci à Pierre VALETTE qui a passé beaucoup de temps sur cet ouvrage essentiel pour notre commune.

*Si vous voulez vous le procurez, contactez, svp,
Mme VERDIER Nicole et inscrivez-vous auprès d'elle.*

*Pour la commission communication,
1ère adjointe au maire,
Violette AURIOL.*

E. CUMA DES VALLEES CEVENOLES

ATELIER COLLECTIF

La Coopérative Castanéicole des Cévennes a évolué le 12 novembre dernier en CUMA (Coopérative d'utilisation de matériels agricoles), ce qui permet à cette nouvelle structure de porter un atelier de transformation de produits végétaux; ce projet n'est pas nouveau, car depuis 2004 l'idée était lancée par des producteurs locaux et des besoins réels sur la zone.

Aujourd'hui, la CUMA est créée et l'atelier doit voir le jour fin 2010 à St Hippolyte du Fort (30).

Ce projet est soutenu par la Communauté de Communes Cévennes Garrigue qui prend en charge l'achat du terrain (2100m²) et la construction du bâtiment (280m²); la CUMA achète le matériel et paiera une location-vente à la Communauté de Communes.

La zone d'action couverte par la CUMA représente tout le Gard (sauf cantons de Génolhac, Bessèges, La Grand-Combe et St Paul La Coste) et les cantons de Ganges et Claret pour l'Hérault, soit un rayon d'environ 1h de route autour de l'atelier.

Cette structure pourra accueillir les adhérents qui transforment eux-mêmes ou pas et être prestataire de services pour les non adhérents; elle aura également un agrément pour la transformation bio.

FONCTIONNEMENT DE L'ATELIER :

3 ateliers en un :

Zone châtaigne : calibrage, ensachage, tri, séchage...

Zone atelier végétal : coupe légumes, cutters, matériel de cuisson,...capsuleuse, empoteuse...

Zone stérilisation/autoclave.

Cet atelier permettra ainsi la transformation de :

- la châtaigne : marrons au naturel, crème de marrons, confiture, châtaignons et tri, farine, calibrage, séchage et conditionnement ...

- confitures fruits, confits d'oignons , crèmes de légumes, pâtes végétaux, soupes, coulis, légumes à l'huile, au vinaigre, chutneys, condiments...

La transformation des jus n'est pas incluse dans le projet.

E. CUMA DES VALLEES CEVENOLES

L'atelier s'organisera autour d'un planning d'apports constitué avec les agriculteurs et permettant l'accueil du plus grand nombre.

Que doit régler l'adhérent à la CUMA :

- au moins une part sociale (fixée à 15 € et correspondant à un volume de 100 kg produits entrant/an ou 5 cycles d'autoclave),
- S'engager, au départ, sur 7 ans : régler chaque année le montant de son engagement, qu'il ait ou non utilisé l'atelier,
- Attention : cet engagement prévisionnel est très important, car il permet de rembourser les prêts contractés pour acheter le matériel,
- Une cotisation annuelle de 50 €.

Les avantages :

- Un outil performant mutualisé et approuvé, aux normes, avec un investissement faible pour le producteur, mais aussi une facilité de travail, un gain de temps et des conseils techniques apportés par un professionnel (responsable de l'atelier).
- Un outil au service des agriculteurs permettant la réduction des coûts de transformation,

En outre, cet atelier a pour but de faciliter les installations d'agriculteurs et de conforter les exploitations déjà existantes sur notre territoire.

*Christian DEJEAN,
Conseiller municipal,
Délégué à la communauté de communes Cévennes Garrigue, à la commission développement économique,
Président de la CUMA*

F. Idée gourmande

Recette de la confiture d'oignons doux des Cévennes

Pour 800 G de confiture :

- 1.5 kg d'oignons doux épluchés (soit 1.7 kg environ non épluchés),
- 400 g de sucre semoule,
- 2 citrons pressés,
- 2 clous de girofle,
- 3 pincées de sel fin,
- 1 trait de tabasco,
- 2 dl de vin blanc sec,
- 2 dl de vinaigre de vin.



Emincer les oignons pelés. Les jeter dans la bassine à confiture sur feu vif pour leur faire rendre le jus. Ajouter le sucre et le jus de citron. Quand les oignons sont translucides, couvrir et remuer régulièrement jusqu'à ce que tout le jus se soit évaporé.



Enlever le couvercle de la bassine et ajouter successivement les clous de girofle, le sel, le tabasco, le vin blanc sec et le vinaigre de vin.

Bien remuer et laisser cuire une heure à feu moyen jusqu'à ce que le mélange épaississe et prenne une coloration brune,

Mettre alors la confiture en pot.



*Recette de Françoise Léonard—30440 Saint-Martial
Magazine : Mon jardin & Ma Maison*

G. Recensement de la population

Populations légales en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2010.

Commune de Sainte-Croix-de-Caderle

Population municipale : 115
Population comptée à part : 6
Population totale : 121

La population municipale comprend les personnes ayant leur résidence habituelle sur le territoire de la commune.

La population comptée à part comprend certaines personnes dont la résidence habituelle est dans une autre commune mais qui ont conservé une résidence sur le territoire de la commune :

- Les personnes mineures dont la résidence familiale est dans une autre commune mais qui résident, du fait de leurs études dans la commune,
- Les personnes ayant une résidence familiale sur le territoire de la commune et résidant dans une autre commune; la communauté faisant partie de la liste suivante :

- services de moyen ou de long séjour des établissements publics ou privés de santé, établissements sociaux de moyen ou de long séjour, maisons de retraite, foyers et résidences sociales ;

Communauté de religieuses;

Casernes ou établissements militaires;

- Les personnes majeures âgées de moins de 25 ans ayant leur résidence familiale sur le territoire de la commune et qui résident dans une autre commune pour leurs études;
- Les personnes sans domicile fixe rattachées à la commune au sens de la loi du 3 janvier 1969 et non recensées dans la commune.

La population de la commune est le total de la population municipale et de la population comptée à part.

MISSION LOCALE GARRIGUE et CEVENNES

ACCOMPAGNEMENT SOCIO-PROFESSIONNEL DES JEUNES DE 16 A 25 ANS

Flash Info

N°12— Janvier 2010



Information sur les métiers, les formations, les diplômes, les écoles (documentation à disposition)

Aide à l'orientation, au choix d'une formation ou d'un projet professionnel (logiciel d'aide à l'orientation)

Aide à la recherche d'emploi et mise à disposition des offres

Mise en relation avec les entreprises

Accompagnement dans les démarches (aide à la mobilité, recherches internet...)



1500 jeunes reçus chaque année
Antenne / Siège de St Mathieu de Trévières :
109, Avenue de Montpellier
34270 ST MATHIEU DE TREVIERS
Tel : 04.67.55.17.80 – Fax : 04.67.55.17.81
mlgc.stmathieu@orange.fr

Antenne de Ganges :
Maison des Entreprises – Place Jules Ferry
34190 GANGES
Tel : 04.67.73.01.30 – Fax : 04.67.73.01.39
mlgc.ganges@orange.fr

Antenne du Vigan :
13, Avenue Emmanuel d'Alzon
30120 Le VIGAN
Tel : 04.67.81.84.83 – Fax : 04.67.22.32.65
mlgarriguecevennes.levigani@wanadoo.fr



Accueil du public du Lundi au Jeudi de 9H à 12H et de 13H30 à 17H et le Vendredi de 9H à 12H



Permanences :

Quissac : le mardi de 13H30 à 16H (tous les quinze jours)

Sauve : le mardi de 13H30 à 16H (tous les quinze jours)

St Gély du Fesc : tous les 1ers et 3èmes vendredis du mois de 9H à 12H

St Hippolyte du Fort : tous les mardis de 9H à 12H et jeudis de 9h à 12h et de 13h30 à 17h

Lasalle : 1 jeudi par mois de 9h à 12h30

St Martin de Londres : tous les jeudis de 9H à 12H

Teyran : tous les 2èmes et 4èmes vendredis du mois de 9H à 12H

Vailhauquès : tous les 1ers vendredis du mois de 14H à 17H

EDITO du Président

Les Missions Locales sont « *le pivot de l'accompagnement des jeunes* ». Les Missions Locales doivent être « *confortées dans leur rôle d'accompagnement des jeunes les plus éloignés de l'emploi et de la formation* », autant de louables intentions qui se dessinent derrière ces propos du Président de la République.

Je partage cette définition et j'attends de cette reconnaissance des moyens supplémentaires, indispensables pour conforter notre assise financière et assumer la charge de travail qui s'accroît.

Sur le terrain, nous avons des résultats même dans un contexte de l'emploi défavorable ; les dispositifs tels que les « CAE Passerelle » et les « CIE », après une période d'observation ont été reconnus et adoptés—le « CUI »— Contrat Unique d'Insertion en est le prolongement à partir du 1er Janvier 2010. Je remercie les collectivités, les associations et les entreprises qui ont recruté un ou plusieurs jeunes dans le cadre de ces contrats. L'équipe de la Mission Locale est toujours mobilisée pour vous présenter d'autres candidatures, contactez-la.

Je formule le vœu que 2010, voie l'amélioration de l'emploi des jeunes. Nous avons la volonté de nous adapter en permanence aux besoins de notre jeune public et je remercie le personnel de la Mission Locale Garrigue et Cévennes de son abnégation pour y réussir.

Bonne année à tous nos partenaires, à notre personnel et à tous ceux qui sont avec nous dans notre mission de SERVICE PUBLIC de proximité.

Robert Yvanez, Président

EMPLOI

Chantier d'Insertion—Secteur du Bâtiment

Association Passe Muraille

LAURET

Du 1er Mars au 31 Août 2010

Pré-requis : jeunes de 16 à 25 ans, avec projet professionnel lié au bâtiment, à la rénovation ou activités périphériques.

Recrutement les Mardis 19 Janvier et 2 Février 2010

Contact : Mission Locale—St Mathieu de Trévières—04 67 55 17 80—Ganges : 04 67 73 01 30

Forum des Métiers et de l'Emploi

ST HIPPOLYTE DU FORT

Le Jeudi 29 Avril 2010

Rencontre avec les entreprises et les centres de formation du territoire.

La Mission Locale Garrigue et Cévennes est partenaire de cet événement, organisé par le Réseau des Métiers des Pays Gardois.

Contact : Mission Locale—Le Vigan—04 67 81 84 83

3ème édition des salons

« Travail Avenir Formation » (TAF)

Rendez-vous départementaux de l'Emploi et de la Formation :

- Rencontres avec les entreprises et les acteurs de la formation et de l'insertion

3 et 4 Mars : Parc des Expositions de Montpellier (Hérault),

24 et 25 Mars : Parc des Expositions de Nîmes (Gard),

La Mission Locale met un bus à disposition des jeunes intéressés par ces journées.

Merci de vous inscrire rapidement.

Contact : Mission Locale—St Mathieu de Trévières : 04 67 55 17 55—Ganges : 04 67 73 01 30—Le Vigan : 04 67 81 84 83



Communauté de Communes
du Grand Pic St Loup



Information sur les métiers, les formations, les diplômes, les écoles (documentation à disposition)

Aide à l'orientation, au choix d'une formation ou d'un projet professionnel (logiciel d'aide à l'orientation)

Aide à la recherche d'emploi et mise à disposition des offres

Mise en relation avec les entreprises

Accompagnement dans les démarches (aide à la mobilité, recherches internet...)



1500 jeunes reçus chaque année

Antenne / Siège de St Mathieu de Trévières :
109, Avenue de Montpellier
34270 ST MATHIEU DE TRÉVIERS
Tel : 04.67.55.17.80 – Fax : 04.67.55.17.81
mlgc.stmathieu@orange.fr

Antenne de Ganges :
Maison des Entreprises – Place Jules Ferry
34190 GANGES
Tel : 04.67.73.01.30 – Fax : 04.67.73.01.39
mlgc.ganges@orange.fr

Antenne du Vigan :
13, Avenue Emmanuel d'Alzon
30120 Le VIGAN
Tel : 04.67.81.84.83 – Fax : 04.67.22.32.65
mlgarriguecevennes.levigan@wanadoo.fr



Accueil du public du Lundi au Jeudi de 9H à 12H et de 13H30 à 17H et le Vendredi de 9H à 12H



Permanences :

Quissac : le mardi de 13H30 à 16H (tous les quinze jours)

Sauve : le mardi de 13H30 à 16H (tous les quinze jours)

St Gély du Fesc : tous les 1ers et 3èmes vendredis du mois de 9H à 12H

St Hippolyte du Fort : tous les mardis de 9H à 12H et jeudis de 9H à 12H et de 13h30 à 17h

Lasalle : 1 jeudi par mois de 9h à 12h30

St Martin de Londres : tous les jeudis de 9H à 12H

Teyran : tous les 2èmes et 4èmes vendredis du mois de 9H à 12H

Vailhauquès : tous les 1ers vendredis du mois de 14H à 17H

CONTRATS AIDES—Public 16-25 ans—

Au 1er janvier 2010, le Contrat Unique d'Insertion— CUI— entre en vigueur.

La mise en place du contrat unique modifie l'architecture des contrats aidés du plan de cohésion sociale. Le CIRMA et le Contrat d'Avenir sont supprimés. Le Contrat Unique d'Insertion reprend les dispositions des CAE (Contrats d'Accès à l'Emploi) dans le secteur non marchand et des CIE (Contrat Initiative Emploi) dans le secteur marchand.

Pour les jeunes de 16 à 25 ans, les pré-requis sont les suivants :

→ Accès au CUI—Secteur marchand (CIE):

Demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi-ou-Jeunes bénéficiant d'un Contrat CIVIS (à signer auprès de la Mission Locale)-ou-Jeunes résidant en ZRR (Arrondissement du Vigan)

→ Accès au CUI—secteur non marchand- (CAE Passerelle):

Jeunes de 16 à 25 ans (sans autre condition)

Entreprises, Collectivités, Associations, Candidats au C.U.I, pour tout renseignement, contactez la Mission Locale Garrigue et Cévennes :

St Mathieu de Trévières : 04 67 55 17 80 - Ganges : 04 67 73 01 30 - Le Vigan : 04 67 81 84 83

Services proposés par la Mission Locale : Recueil des offres d'emploi, pré-sélection des candidats, signature et suivi des contrats, accompagnement socio-professionnel des candidats.

FORMATION

- Territoire de la Mission Locale Garrigue et Cévennes -

1er semestre 2010—Programme Régional de Formation :

Inscriptions auprès de la Mission Locale :

➤ AFIG SUD—Le Vigan :

—Mobilisation Projet Professionnel : 01/02/2010-17/06/2010

➤ CFPPA du Gard—Le Vigan :

—Parcours Actif vers l'Insertion Professionnelle : 04/01/2010-24/12/2010

—Préparation aux Métiers du Bâtiment TP : 02/02/2010-11/06/2010

—Ouvrier Agricole et entretien des espaces verts : 18/01/2010-24/12/2010

➤ CRAS du Pic St Loup—St Mathieu de Trévières :

—Parcours actif vers l'Insertion Professionnelle : 02/01/2010-31/12/2010

—Prépa Métiers du Commerce et de la Distribution : 02/03/2010-31/12/2010

—Secrétariat spécialisé : 04/01/2010-24/12/2010

➤ CRIF—Quissac :

—Mobilisation Projet Professionnel : 22/02/2010-18/06/2010

➤ ECF BOUSCAREN—St Hippolyte du Fort :

—Qualification Transport Routier de marchandises : 19/04/2010-26/08/2010

➤ GRETA 34 OUEST—Le Vigan :

—Parcours qualifiant menant à une certification de niveau 5 (sécurité) : 18/01/2010-19/04/2010

➤ IFAD—Ganges :

—Mobilisation Projet Professionnel : 04/01/2010-22/12/2010

—Parcours Actif vers l'Insertion Professionnelle : 04/01/2010-22/12/2010

—Préparation aux métiers : tertiaire, santé, BTP, second œuvre : 04/01/2010-22/12/2010

—Préparation métiers Services : services aux entreprises, commerce : 04/01/2010-22/12/2010

—Préparation Métiers Santé Social : 29/03/2010-16/07/2010

➤ TRAJETS—Ganges :

—Préparation Métiers Animation BP JEPS : 02/03/2010-23/07/2010

Contact : Mission Locale—St Mathieu de Trévières 04 67 55 17 80—Ganges : 04 67 73 01 30—Le Vigan : 04 67 81 84 83

ATELIERS Mission Locale

Ateliers « Image de soi, tenue vestimentaire, maquillage »

St Hippolyte du Fort :

Jeudi 28/01/2010— de 14H à 16H

Jeudi 11/02/2010— de 14H à 16H

Contact : Mission Locale—Le Vigan 04 67 81 84 83—Ganges 04 67 73 01 30

Ateliers Techniques de Recherche d'emploi : CV, lettres de motivation, accompagnement inscription sites Internet

St Mathieu de Trévières, contact ML : 04 67 55 17 80

Tous les mercredis—de 14H à 16H

Ganges, contact ML : 04 67 73 01 30

Tous les mardis—de 9H à 12H30 et de 13H30 à 17H

Le Vigan, contact ML : 04 67 81 84 83

Tous les jeudis—de 14H à 17H



Communauté de Communes
du Grand Pic St Loup

H. Les conseils municipaux

Extrait du Compte rendu du Conseil Municipal ordinaire du 04 septembre 2009

L'an deux mille neuf, le quatre septembre à vingt et une heures,
Vu le code général des collectivités territoriales,
les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle de la mairie sur convocation du maire qui leur a été adressée, conformément aux articles L. 2122-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents : Mme AURIOL Violette, Mme BONZON Annelise, M. CREMER Pascal, Mme LAFONT Ginette, Mme MAZEL Marcelle, M. MENDRAS Bruno, M. MOURGUES David et Mme VERDIER Nicole.

Absents excusés et pouvoirs : M. BOLLE Pierre pouvoir à M. JULIEN Edmond, M. DEJEAN Christian.

Secrétaire de séance : Mme LAFONT Ginette.

Après lecture par le maire du compte rendu du conseil municipal du cinq juin deux mille neuf,

Les conseillers présents lors de ce conseil l'adopte à l'unanimité.

Ordre du jour :

- 1°/ Choix du projet pour l'aménagement de l'intérieur de la chapelle
- 2°/ Lancement de consultation de mécènes
- 3°/ Modification régie de recettes
- 4°/ Choix imprimeur pour publication ouvrage sur la chapelle
- 5°/ Subvention La Boule Lasalloise
- 6°/ Décision Modificative N° 1 BP M49
- 7°/ Questions diverses

1°/ Choix du projet pour l'aménagement de l'intérieur de la chapelle

Monsieur le maire propose au conseil municipal de faire le choix définitif concernant l'aménagement du sol au niveau de l'abside.

Monsieur le maire rappelle les trois solutions envisageables, notamment :

le dallage en verre sur la totalité de l'abside, tout en prévoyant un tour en pierre sur le pourtour de l'abside.

le dallage en verre partiel, uniquement au dessus de l'autel,

le dallage en pierre sur la totalité des découvertes.

Monsieur le maire fait part des avis reçus, à titre consultatif de :

L' Eglise Réformée de France qui est favorable au dallage en verre dans la totalité de l'abside,

L'association des Amis du Temple qui est favorable au dallage partiel, uniquement au dessus de l'autel.

Monsieur le maire laisse la parole aux conseillers qui souhaitent s'exprimer sur ce sujet avant de passer au vote.

Monsieur Bruno MENDRAS fait part de son avis en donnant lecture du courrier suivant :

« Vous avez il y a trois ans, pris la décision au conseil de procéder à une campagne de fouilles archéologiques à l'intérieur de la chapelle. Vous vous y êtes tous impliqués en suivant pas à pas les découvertes de l'archéologue.

Lorsque vous avez pris cette décision aucun d'entre vous, n'avait en tête la finalisation du projet tel que nous le concevons aujourd'hui, ce qui vous donne la liberté de toutes réflexions sur le projet.

Je sais qu'il est plus facile pour moi de m'opposer à ce projet (rénovation du sol) que je n'ai pas soutenu depuis le début, mais je tiens à vous dire honnêtement compte tenu de ce que j'ai vu lors de mes déplacements dans la chapelle pendant la période de fouille, écouté les uns et les autres professionnels ou non, je m'y serais certainement opposé, et vous en connaissez les raisons.

Je ferai une autre remarque : Il y a quelques temps lors d'un conseil, j'ai entendu la ré-

I. Les conseils municipaux

flexion suivante « les habitants de la commune, regardant l'éclairage à l'extérieur de la chapelle, se posent des questions quant au coût de la consommation » ce qui est bien légitime, car ce sont nos impôts. Là, ils ne verront rien, mais pour cette réalisation, un éclairage et une ventilation mécanique seront nécessaires. Ce projet n'a d'intérêt que pour le « public » qui se rend dans la chapelle... en a-t-on mesuré l'impact (coût, fréquentation, fonctionnement) ???

Je suis convaincu qu'il faut rénover l'intérieur de la chapelle car c'est notre patrimoine et j'adhère en partie sur les propositions qui sont faites, mais je reste totalement opposé à tout projet qui changerait la nature du sol, afin de conserver à cet édifice son aspect rustique et d'origine

Il ne faut pas oublier que c'est d'abord un lieu de culte et que la sobriété est de mise. D'autre part il semblerait (débat sur ce sujet qui oppose acousticien et musicien) que l'acoustique pourrait être détériorée et ce serait bien dommage pour les quelques concerts organisés dans notre chapelle !!!! sauf si l'on plaçait un tapis sur cette dalle de verre, je vous laisse juge...

Une dernière chose, sans parler subventions, il a été demandé à l'architecte responsable du projet, d'évaluer la différence financière entre la réalisation d'une dalle de verre et le remblayage et la remise du revêtement d'origine. Où sont les devis ???

Il est clair, que quelle que soit l'issue du vote, il faudra aller de l'avant pour qu'enfin nous puissions retrouver le plus rapidement notre belle chapelle...

Je souhaite, que chacun vote en son âme et conscience et que la ou les meilleures décisions soient prises dans l'intérêt collectif de la commune. »

Madame Annelise BONZON souhaite savoir quelle est la solution la plus coûteuse.

Monsieur le maire rappelle que Mme D'ARTIGUES n'a pas souhaité chiffrer les trois solutions (sauf contre rémunération supplémentaire). Cependant au vu des travaux, le dallage tout en verre nous semblerait le plus onéreux.

Madame Ginette LAFONT fait deux remarques :

Elle rappelle que La société St Gobain a fait une proposition sur le verre, ce qui réduit le coût de cette partie du projet.

L'architecte, Mme D'ARTIGUES a toujours prétendu que le coût des travaux serait le même entre le dallage en verre ou le dallage en pierre.

Madame Nicole VERDIER rappelle que les fouilles archéologiques ont été ouvertes suite au problème d'humidité et demande si cette question va être réglée.

Monsieur Pascal CREMER indique que l'humidité présente dans la chapelle, quelque soit l'aménagement, restera présente. De ce fait un système de ventilation pour l'atténuer devra être installé.

De plus il indique que le projet choisi devra de toute évidence faire l'objet d'études poussées afin de minimiser le coût, notamment au niveau du matériel, de l'éclairage, etc.

Madame Violette AURIOL indique que le décroûtage des murs devrait également atténuer cette humidité. Concernant la question de l'acoustique,

il n'y aurait à priori, suite à l'avis d'un technicien du cratère théâtre d'Alès pas de conséquences, si le dallage est posé sur des ressorts en caoutchouc.

Madame Violette AURIOL fait part de son avis plutôt favorable au dallage en verre. Elle estime que les découvertes sont exceptionnelles pour la Région, car effectivement il y a eu très rarement des fouilles dans le secteur des Cévennes et la découverte elle-même est unique. C'est une chance de pouvoir montrer cette découverte datant des Carolingiens.

Madame Annelise BONZON fait part de son avis en précisant que les découvertes sont effectivement très intéressantes, mais d'un point de vue personnel il n'y a pas d'intérêt à les exposer.

Monsieur Pascal CREMER pense qu'il est tout à fait possible de lier le côté historique et le côté cultuel de la chapelle.

I. Les conseils municipaux

Monsieur le maire rappelle que la chapelle doit être de toute façon réouverte au public rapidement, de ce fait il convient de délibérer sur la suite des travaux à engager.

Monsieur le maire soumet au conseil municipal le premier vote suivant :

Quel projet souhaitez vous retenir pour les travaux de mise en valeur de l'intérieur de la chapelle concernant l'aménagement de l'abside ?

- ☐ Dallage en pierre de la totalité de l'abside
- ☐ Dallage en verre de la totalité de l'abside pour la mise en valeur de l'ensemble des recherches.

6 voix Pour « Dallage en verre de la totalité de l'abside »,

4 voix Pour « Dallage en pierre de la totalité de l'abside ».

Le projet de dallage en verre est donc retenu.

Monsieur le maire soumet au conseil municipal le second vote suivant :

Quel projet souhaitez vous retenir pour le dallage en verre :

Soit pour un dallage en verre partiel de l'abside soit pour un dallage en verre sur la totalité de l'abside.

*Le conseil municipal, **DECIDE**, à 4 abstentions, 1 voix Pour le dallage partiel et 5 voix (le maire et 4 conseillers municipaux) Pour le dallage total.*

de retenir le projet de dallage en verre sur la totalité de l'abside.

Monsieur le maire indique qu'il va prendre contact avec l'architecte Mme D'ARTIGUES rapidement afin qu'elle établisse l'avant projet définitif.

2°/ Lancement de consultation de mécènes

Monsieur le maire fait part au conseil municipal que 46 dossiers de demandes de financement ont été envoyés dans le cadre du mécénat.

*Le conseil municipal, **AUTORISE**, à l'unanimité, Monsieur le maire,*

à poursuivre toutes démarches visant l'obtention de financement pour le projet d'aménagement de l'intérieur de la chapelle.

3°/ Modification régie de recettes :

VU la création de la régie de recettes pour l'encaissement des produits du Fax et des photocopies par délibération du 02 décembre 2005.

VU les éventuels dons au profit de la rénovation de l'intérieur de la chapelle,

VU les informations reçues en date du 3 août 2009, de Monsieur AUDEBEAU, receveur municipal de Lasalle,

*Le conseil municipal, **DECIDE**, à l'unanimité,*

- de compléter l'article 1 de la délibération concernant la création de la régie de recettes permettant :

L'encaissement des dons et legs en numéraires ou en chèques pour la rénovation de l'intérieur de la chapelle, et autres dons.

Il convient d'indiquer que pour chaque don affecté à la rénovation de la chapelle, le conseil municipal devra statuer sur l'acceptation du don.

4°/ Choix imprimeur pour publication ouvrage sur la chapelle

Monsieur le maire rappelle les informations suivantes :

délibération du 20 mars 2009 favorable au projet de publication,

demande de devis le 16 avril 2009 auprès de trois sociétés d'imprimerie,

Passé Composé / Anduze : Conception : 1 117.00 € HT

Impression (500 ex.) : 3 390.00 € HT soit **4 507.00 € HT**

Devis fournis par Mme Aspard : conception : 1 450.00 € HT

Impression (500 ex.) : 3 890.00 € HT soit **5 340.00 € HT**

La Cigaloise / St Hippo : Conception : 1 350.00 € HT

Impression : (500 ex.) 5 699.60 € HT soit **7 049.60 € HT**

12 Mai 2009 obtention d'une aide de la DRAC de 2 000.00 €.

Monsieur le maire indique qu'il convient de choisir l'imprimeur au vu des éléments cités ci-dessus.

*Le conseil municipal, **DECIDE**, à l'unanimité,*

I. Les conseils municipaux

De retenir la société Passé Composé pour un montant de 4 507.00 HT pour la publication de l'ouvrage sur la chapelle.

Autorise Monsieur le maire à passer commande et à signer tout document afférant à ce projet.

Comité de lecture :

Monsieur le maire indique qu'il est nécessaire à ce stade d'avancement de créer un comité de lecture pour la publication de l'ouvrage sur la chapelle.

Il invite les conseillers souhaitant participer à ce comité à ce faire connaître.

Il précise que M VALETTE Pierre, référant sur l'historique de la commune, est d'office intégré au comité lecture, ayant eu déjà de nombreux contacts avec Mme ASPORD MERCIER, l'archéologue.

Les conseillers souhaitant faire parti du comité sont :

Mme Violette AURIOL, Mme Annelise BONZON, Mme Ginette LAFONT et M Pascal CREMER.

Madame Ginette LAFONT propose de faire participer une personne extérieure, en dehors de toutes connaissances sur le sujet.

5°/ Subvention La Boule Lasalloise

Cette association demande par courrier un soutien financier de **80€** concernant l'organisation annuelle du Challenge Fernand Volpelière à Ste Croix de Caderle.

*Le conseil municipal, **DECIDE**, avec 6 voix Pour et 4 Abstentions,*

- **d'allouer** à l'association La Boule Lasalloise, dans le cadre de l'organisation du Challenge Fernand Volpelière du Samedi 29 août 2009, une subvention de **80€**.

6°/ Décision Modificative N°1 du Budget de l'eau

Vu le manque de crédit au chapitre 23 (immobilisation en cours),

Sur proposition de monsieur le maire et après délibération,

*Le conseil municipal, **DECIDE**, à l'unanimité;*

- **de procéder** aux virements de crédits suivants, sur le budget de l'eau de l'exercice 2009 :

Crédits à réduire :

Chapitre 020 Article 020 (dépenses imprévues) : - 1 500 €

Crédits à ouvrir :

Chapitre 23 Article 2315 (Installations matériel) : + 1 500 €

7°/ Questions diverses

Dons affectés aux travaux de l'intérieur de la chapelle

Monsieur le maire fait part au conseil municipal des donations effectuées pour la rénovation de l'intérieur de la chapelle par :

- La famille BEAUJOUR BOURGET : 570 €

- Monsieur Claude BONZON : 150 €

- SCI Jomo, gérant Monsieur NEIMAN : 1 000 €

- La compagnie Les Feux Follets suite au spectacle « de Prévert à Montand » organisé à Ste Croix de Caderle le 21 août dernier : 478.70 €

soit un total de 2 198.70 €.

Ces dons ont été effectués de leur vivant et n'ont été grevés d'aucune charge excessive pour la commune, et que la délivrance en est assurée.

Monsieur le maire invite l'assemblée à délibérer sur l'acceptation de ces dons.

*Le conseil municipal, **DECIDE**, après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

D'accepter les différents dons, cités ci-dessus, fait à la commune pour la rénovation de l'intérieur de la chapelle pour un total de 2 198.70 €

Le conseil municipal remercie chaleureusement tous les donateurs.

Grenier de la chapelle : Mme Ginette LAFONT étant concernée par le sujet quitte la séance.

Monsieur le maire rappelle qu'il a fait appel à l'assurance GROUPAMA afin de résoudre l'usage et l'accès du grenier.

Une rencontre a eu lieu le 13 août dernier entre M et Mme LAFONT André, le maire, Mme Violette AURIOL, 1^{ère} adjointe et le Cabinet d'expertise SATEB.

Suite à cette rencontre, un protocole d'accord a été signé par les deux parties visant les accords suivants :

« D'après la configuration des lieux, les combles de la chapelle sont propriété exclusive de la commune de Ste croix de Caderle.

La commune va procéder aux travaux suivants :

création d'un accès direct aux combles de la chapelle par leur propriété, par la construction d'un mur en pierres,

création d'une porte fermant à clef,

Les travaux réalisés par la commune seront de nature à ne générer aucune vue sur la propriété de Monsieur LAFONT. Un document devant notaire sera effectué avec l'ensemble des parties. »

Suite à cet accord, monsieur le maire demande au conseil municipal l'autorisation de commander un géomètre et de contacter le notaire.

*Le conseil municipal, **DECIDE**, à l'unanimité :*

D'Autoriser monsieur le maire à commander le géomètre et à signer tout document afférent à ce sujet,

D'Autoriser monsieur le maire à signer les actes concernant ce projet établis par le notaire.

Mme Ginette LAFONT reprend la séance.

Chemin dit de la Fontanelle : Monsieur le maire rappelle qu'un dossier est ouvert concernant le classement du chemin en voirie communale qui n'a pas été retranscrit sur le cadastre. A la demande de monsieur le maire un géomètre est intervenu pour établir la modification parcellaire.

Différents courriers et rencontres ont eu lieu avec les représentants de la colonie. La dernière rencontre s'est tenue avec monsieur le pasteur MIKAELIAN, monsieur le maire et monsieur Bruno MENDRAS, conseiller municipal dans le courant du mois d'août.

Lors de cette rencontre le problème de responsabilité en cas d'accident avec les enfants a été soulevé. Monsieur MIKAELIAN a émis le souhait de laisser ce chemin privé et demande à la commune de réfléchir à cette possibilité.

Monsieur le maire indique que la commune a toujours entretenu ce chemin (goudronnage, débroussaillage des abords, etc...), de plus ce chemin ne dessert pas qu'une seule propriété.

Le conseil municipal souhaite avoir des informations supplémentaires afin de se prononcer sur le devenir du classement.

Topoguide : Monsieur Bruno MENDRAS indique que la dernière convention concernant le chemin du Brion a été transmise par les responsables de la colonie de la Fontanelle au propriétaire des terrains.

Le projet suit son cours, il est nécessaire, à présent, de reprendre contact avec Nathalie LALANDE afin de connaître la continuité du projet.

Il indique également qu'il faut relancer Monsieur le maire de St Jean du Gard pour un rendez-vous au sujet du petit pont.

Arbre devant la chapelle : Monsieur le maire indique que l'arbre de la liberté devant la chapelle est sec, il propose de le faire couper.

Le conseil municipal est favorable.

Réfection de la toiture de la salle Fernand Volpelière : Monsieur le maire fait part de la réalisation des travaux de réfection de la toiture qui ont été réalisés par l'entreprise Genest.

Menuiseries du bâtiment de la mairie : Monsieur le maire informe que les travaux interviendront durant la 1^{ère} quinzaine du mois de novembre.

Route départementale D153 : Monsieur le maire informe que le goudronnage sur le versant qui descend à Lasalle est terminé, et que le traçage au sol de bandes blanches est en cours.

Câble France Telecom : Monsieur le maire indique que les câbles au sol le long de la

route qui descend à Lasalle ont enfin été placés sur les poteaux.

Distributeur Automatique de Billets : Monsieur le maire indique que les maires du canton de Lasalle ont fait une réclamation concernant le mauvais fonctionnement du distributeur du Crédit Agricole pendant la saison estivale en faisant paraître un article au Midi libre. Monsieur le maire distribue au conseil municipal la lettre du Crédit Agricole du Gard en réponse à cet article.

Facturation de l'eau : Monsieur le maire fait part que le relevé des compteurs a été effectué, et la facturation est en cours.

Festivité été 2009 : Monsieur le maire remercie les organisateurs et participants des festivités suivantes : le concert au château de Montvaillant avec le groupe Swing Scatt Jazz, la vente organisée par l'Eglise Réformée, et le concert sur la place de la mairie avec la compagnie Les Feux Follets.

Panneau faune et flore : Monsieur Pascal CREMER informe le conseil municipal qu'il a rencontré Monsieur Alain RENAUX au sujet de la création de panneau illustrant la faune et la flore locale. Monsieur Alain RENAUX a fait des propositions. Monsieur Pascal CREMER propose d'organiser une commission travaux afin d'approfondir le projet.

CLIC des Vallées Cévenoles : Madame Annelise BONZON, déléguée titulaire de la commune, souhaite se retirer car elle ne peut pas se rendre aux réunions à cause des horaires qui ne sont pas compatible avec son activité professionnelle.

Considérant qu'il convient de désigner un nouveau délégué titulaire,

Le conseil municipal, Désigne, à l'unanimité :

Mme Marcelle MAZEL : déléguée titulaire

et Mme Nicole VERDIER : déléguée suppléante.

Bulletin municipal : Mme Violette AURIOL précise que le bulletin est en cours d'élaboration et propose d'organiser une commission bulletin le samedi 12 septembre à 9h00. Mme Violette AURIOL propose que l'exposition estivale de 2010 pourrait être consacrée à l'œuvre de M GRANIER Jean-Marie.

Rallye des Camisards : Monsieur le maire indique que le rallye des camisards aura lieu le samedi 26 septembre, la route pour se rendre à St Jean du Gard sera fermée.

Lycée de St Christol Lez Alès : Mme Annelise BONZON demande à monsieur le maire s'il était possible de faire un courrier au Lycée de St Christol Lez Alès ainsi qu'au transporteur scolaire afin de signaler le problème des horaires de ramassage et d'accueil qui sont mal adaptés.

Prochaine réunion : commission travaux le vendredi 25 septembre à 17h30.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 23h30.

Extrait du Compte rendu du Conseil Municipal Extraordinaire du 16 octobre 2009

L'an deux mille neuf, le seize octobre à vingt heures et trente minutes,
Vu le code général des collectivités territoriales,
les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle de la mairie sur convocation du maire qui leur a été adressée, conformément aux articles L. 2122-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents : Mme AURIOL Violette, Mme BONZON Annelise,
M. DEJEAN Christian, Mme MAZEL Marcelle, M. MENDRAS Bruno, M. MOUR-

GUES David et Mme VERDIER Nicole.

Absents excusés et pouvoirs :

M. CREMER Pascal pouvoir à Mme AURIOL Violette,

M. BOLLE Pierre pouvoir à M. JULIEN Edmond,

Mme LAFONT Ginette.

Secrétaire de séance : M DEJEAN Christian.

Après lecture par le maire du compte rendu du conseil municipal du quatre septembre deux mille neuf,

Madame AURIOL Violette reprend son intervention dans le débat de l'aménagement intérieur de la chapelle comme suit : « concernant la question de l'acoustique, c'est un ingénieur du son basé sur Montpellier, intervenant entre autre au théâtre cratère d'Alès qui a donné son avis. Les travaux n'aurait à priori pas de conséquences, à condition que le dallage de verre soit posé sur des ressorts de caoutchouc »,

Madame AURIOL Violette indique également qu'elle n'était pas « plutôt » favorable mais favorable au dallage en verre.

Monsieur MENDRAS Bruno demande s'il s'agit bien de 4 abstentions concernant le vote de la délibération sur le dallage partiel ou total de l'abside.

Monsieur le maire indique qu'il s'agit bien de 4 abstentions.

Monsieur MENDRAS Bruno demande s'il avait été décidé en conseil municipal de faire apparaître le nom des conseillers qui votent contre ou s'abstiennent lors d'un vote car cela n'est pas mentionné dans la délibération citée ci-dessus.

Monsieur le maire indique que le conseil était favorable à la mention des noms des conseillers lors d'un vote. En effet ceux-ci n'ont pas été mentionnés dans cette délibération, il faut donc lire :

« Le conseil municipal, DECIDE, à 4 abstentions (Mme BONZON, Mme MAZEL, M MENDRAS et Mme VERDIER), 1 voix Pour le dallage partiel (M BOLLE) et 5 voix (le maire et 4 conseillers municipaux) Pour le dallage total, de retenir le projet de dallage en verre sur la totalité de l'abside.»

Les conseillers présents lors de ce conseil l'adopte à l'unanimité.

Ordre du jour :

1° / Attribution des aides scolaires et périscolaires aux enfants de la commune pour 2009,

2° / Décision modificative N°1 BP M14,

3° / Festivités fin d'année (cadeaux),

4° / Indemnité receveur municipal,

5° / Travaux en cours,

6° / Questions diverses.

1° / Attribution des aides scolaires et périscolaires aux enfants de la commune pour 2009.

Monsieur le maire fait part de la proposition de la commission finances réunie le vendredi 25 septembre concernant l'attribution des aides scolaires et périscolaires aux enfants de la commune pour 2009.

La commission propose de laisser les tarifs identiques à 2008, soit comme suit :

- **240 € pour les lycéens** : JULIEN William, BONZON Léonore, JULIEN Kevin, CHILARD Solène, HOARAU Albin, TREIBER Isabelle.

- 120 € (garde partagée) pour TAMM Géraldine.

- **180 € pour les collégiens** : MOURGUES Fabrice, RIBOLDI Gabriel, MARGANT Franck, MOURGUES Gregory,

- 90 € (garde partagée) pour ROUSSET Mathilde, ROSNER Célia et TAMM Félix.

- **130 € pour les primaires** : MARGANT Louis, FAUCHERRE Janis, FAUCHERRE Nina.

- **80 € pour les maternelles** : STANISIERE Meryl, STANISIERE Louanne.

Monsieur le maire laisse Mme AURIOL Violette, 1^{ère} adjointe, passer au vote cette question. M JULIEN et Mme BONZON se retirent du conseil municipal, étant tout deux concernés par cette question.

Le conseil municipal, décide, à l'unanimité,

- **D'attribuer** une aide financière aux enfants mineurs (18 ans dans l'année civile), scolarisés, domiciliés sur la commune, sur présentation d'un certificat de scolarité et d'un RIB, correspondant aux tarifs proposés par la commission finances.

- **D'attribuer** pour les enfants dont la garde est partagée (sur présentation d'un justificatif) la moitié de l'aide correspondant aux tarifs proposés par la commission finances.

- **D' autoriser** monsieur le maire à faire mandater le montant de **3 100 €** au compte 6714 (bourses et prix).

2°/ Décision Modificative N°1 du Budget communal

Vu le manque de crédit au chapitre 67 (charges exceptionnelles),

Sur proposition de Madame AURIOL Violette, 1^{ère} adjointe, et après délibération,

Le conseil municipal, DECIDE, à l'unanimité,

- **de procéder** aux virements de crédits suivants, sur le budget communal de l'exercice 2009 :

Crédits à réduire :

Chapitre 011 Article 615 (entretien et réparation) : - 400 €

Crédits à ouvrir :

Chapitre 67 Article 6714 (Bourses et prix) : + 400 €

Monsieur le maire et Mme BONZON réintègre le conseil municipal.

3°/ Festivités fin d'année (cadeaux).

Après discussion, le conseil municipal souhaite trouver une nouvelle formule pour l'attribution des cadeaux et des colis, aux enfants et aux personnes de plus de 65 ans de la commune.

Plusieurs idées ont été émises et monsieur le maire propose d'organiser une réunion de travail afin de réfléchir sur cette nouvelle formule.

La date de cette réunion de travail est fixée au jeudi 29 octobre 2009 à 20h00, la totalité des conseillers municipaux est conviée.

4°/ Indemnité receveur municipal

Monsieur le maire fait part du courrier de M AUDEBEAU, receveur municipal de la commune, concernant l'attribution de l'indemnité de conseil.

Après discussion,

Considérant que la commune a bénéficié, d'une partie, des prestations facultatives de conseil,

Conformément à l'article 2 et 3 de l'arrêté du 17 décembre 1983 et le décret N° 82-979 du 19 novembre 1982,

Le conseil municipal, à l'unanimité,

décide de modifier le taux de l'indemnité,

d'attribuer à Monsieur AUDEBEAU, receveur, un taux de 80 % pour l'année 2009. Cette indemnité est calculée sur la moyenne annuelle des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement afférentes aux trois dernières années.

5°/ Travaux en cours

Aménagement de l'intérieur de la chapelle :

Monsieur le maire fait part de l'état récapitulatif du plan de financement :

Coût initial : 62 700.00 € HT

Soutiens financiers obtenus :

Aide parlementaire : 6 000.00 €

Conseil Général du Gard – FDE : 18 000.00 €

Conseil Régional Languedoc Roussillon : 0 €

Dons privés : 2 198.70 €

Parc National des Cévennes : en attente de la mise en place du Conseil d'Administration, souhait d'obtention : 5 000.00 €,

Il reste 30 802.00 € HT à financer, sachant que la commune attend encore des réponses suite à des contacts de mécènes ou autres organismes notamment :

L'institut de France, la Fondation EDF, la fondation du Crédit Agricole, l'association des Amis du Temple.

Monsieur le maire indique que l'Eglise Réformée de France soutien le projet. Un accord de principe a été pris de leur part concernant la prise en charge financière du coût de la peinture qui s'élève à environ 1 500.00 € HT.

Monsieur le maire indique qu'une rencontre avec Madame D'Artigues sera très prochainement fixée afin de travailler sur le projet définitif.

Monsieur le maire informe également que les travaux nécessaires à l'accès au grenier seront intégrés dans le projet et que l'intervention d'un géomètre et d'un notaire n'est pas nécessaire vu que l'emprise au sol n'est pas modifiée.

Monsieur le maire indique les recettes globales à prendre en compte pour le budget 2010, notamment :

- le remboursement de la TVA (FCTVA) de 2 ans en arrière, sera élevé, en raison des travaux d'investissement réalisés en 2008,
- la Dotation Solidarité (Conseil Général du Gard) est attribué pour 3 ans, elle s'élève à 10 500.00 €, cette somme peut être versée sur une année ou échelonné sur trois ans, pour des travaux d'investissement.

Le financement définitif sera communiqué prochainement.

Aide au titre des amendes de police 2010 :

Monsieur le maire fait part du courrier reçu en date du 1^{er} octobre 2009 du Conseil Général du Gard, qui après avoir reçu notification du Préfet sur la répartition des produits des amendes de police, doit à son tour répartir cette recette auprès des communes de moins de 10 000 habitants.

La commune a donc la possibilité de soumettre un dossier de demande de subvention au titre des amendes de police 2010.

Monsieur le maire demande au conseil municipal de réfléchir sur la question et proposer un éventuel projet lors du prochain conseil municipal.

Sinistre salle du Conseil municipal :

Monsieur le maire fait part des infiltrations présentes depuis plusieurs mois dans la salle du conseil municipal au niveau du mur côté place. Il a sollicité l'assurance de la commune, Groupama. Après avoir eu notre accord Groupama a mandaté une entreprise afin d'établir le devis des travaux. Suivant le coût des réparations, la totalité des travaux sera prise en charge par l'assurance.

Fond Départemental de l'Équipement – FDE :

Menuiseries et toiture bâtiment communal

Monsieur le maire indique que la commune a obtenue une aide financière du Conseil Général du Gard, par le FDE 2009-2011, pour :

les travaux de réfection des menuiseries et la réfection de la toiture de la mairie d'un montant de 10 000.00 € (coût prévisionnel des travaux : 27 000.00 € HT)

les travaux de l'aménagement intérieur de la chapelle d'un montant de 18 000 € (coût prévisionnel 62 700.00 € HT).

Demande urbanisme : PC N° 030 246 09 AA 0002 :

M JULIEN Jean-Pierre demande un permis de construire concernant la construction d'un hangar à proximité de sa maison.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable.

Goudronnage route de Lasalle :

Monsieur le maire indique que le goudronnage de la RD 153 en direction de Lasalle a été effectué. Le goudronnage en direction de St Jean du Gard est prévu en 2010.

Site internet :

Monsieur le maire propose de remettre en place un site internet communal.

Il indique qu'il a rencontré Monsieur Jacques TEISSIER qui est favorable à cette idée et à

l'apport de ses connaissances pour la réalisation de ce projet.
Le conseil municipal donne un avis favorable à la création d'un site internet communal.

Véhicule communal :

Monsieur le maire demande si le conseil municipal est favorable à l'installation de ridelles sur la camionnette afin de pouvoir transporter plus d'encombrants et d'éviter les nombreux voyages.

Le conseil municipal décide de remettre ce vote et d'attendre d'avoir plus de précisions.

Recensement agricole 2010 :

Monsieur le maire indique que le recensement de l'agriculture de 2010 se déroulera sur le terrain du 1^{er} septembre 2010 au 30 avril 2011 sur l'ensemble du territoire français. La première phase de recensement est dénommée « Source », elle consiste à établir la liste des exploitations qu'il faudra enquêter. Cette phase a débuté le 15 septembre et se termine le 31 janvier 2010.

Une liste des exploitations de la commune a été établie d'après divers fichiers par la DRAAF. Il convient de désigner une personne qui connaisse bien le tissu agricole de la commune afin d'examiner cette liste et de répondre à l'enquêteur de la DRAAF.

Monsieur le maire propose à Monsieur DEJEAN Christian s'il le souhaite d'effectuer cette vérification.

Monsieur DEJEAN Christian accepte cette mission.

Communauté de communes Cévennes Garrigue

Commission Culture – Déléguée Madame AURIOL Violette

Madame AURIOL Violette indique que la dernière commission culture a traité principalement de la Labellisation des associations par la communauté de communes, dont l'association des Amis du Temple fait parti depuis cet été.

Il a également été vu le rôle de la communauté de communes au niveau culture notamment au point de vue de l'aide aux associations dans le prêt de matériel ou dans le soutien technique.

Communauté de communes Cévennes Garrigue

Commission Petite Enfance – Délégué Monsieur MENDRAS Bruno

Monsieur MENDRAS Bruno fait part des informations suivantes :

Création d'un contrat de 32h00 pour un poste de directeur à la crèche de Lasalle en décembre,

Changement des heures d'ouverture de la crèche de Lasalle, car il y a deux enfants inscrit le matin de 7h30 à 8h00 qui ne viennent jamais et cela mobilise du personnel.

Les repas livrés par la maison de retraite de St Hippolyte du Fort sont très convenables, le coût est de 4.16 €.

Les horaires de trois agents vont augmentés sur la crèche de St Hippolyte du Fort,

Un agent de la crèche de Lasalle demande à passer d'un plein temps à un mi-temps.

Topoguide « Val salendrinque »

Monsieur MENDRAS Bruno informe que le dossier est en cours.

Monsieur MENDRAS Bruno indique qu'il a été reçu par le maire de St Jean du Gard avec Madame AURIOL Violette, concernant le petit pont endommagé sur le parcours de randonnée sélectionné dans le topoguide.

Monsieur le maire de St Jean du Gard prendra conseil auprès des services des eaux afin de proposer par la suite une solution à son conseil municipal (type passerelle).

Chemin dit de « La Fontanelle »

Monsieur le maire indique qu'il a sollicité l'assurance Groupama dans le cadre de la protection juridique de la commune afin de faire le point sur le dossier.

Communauté de communes Cévennes Garrigue

Réunion plénière – Délégué Monsieur DEJEAN Christian

Monsieur DEJEAN Christian fait part des informations suivantes :

Toutes les délibérations ont été votées,

Discussion sur le regroupement des communautés de communes. Le maire de Lasalle a

rencontré le président de la communauté de communes d'Anduze et les maires de Vabres, St Bonnet la S. et St Félix de P. ont rencontré le président de la communauté de communes du Grand Alès.

La communauté de communes d'Anduze a mandaté un cabinet afin d'étudier les intérêts commun entre les différentes communauté de communes limitrophes.

Le prochain conseil municipal est fixé au vendredi 13 novembre à 20h30, sous réserve de changement.

N'ayant plus rien à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h30.

Extrait du Compte rendu du Conseil Municipal ordinaire du 27 novembre 2009

L'an deux mille neuf, le vingt sept novembre 2009 à dix huit heures,
Vu le code général des collectivités territoriales,
les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle de la mairie sur convocation du maire qui leur a été adressée, conformément aux articles L. 2122-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents : Mme AURIOL Violette, Mme BONZON Annelise,
M. CREMER Pascal, M. DEJEAN Christian, Mme LAFONT Ginette, Mme MAZEL Marcelle,
M. MENDRAS Bruno, M. MOURGUES David et Mme VERDIER Nicole.

Absents excusés : M. BOLLE Pierre

Secrétaire de séance : Mme MAZEL Marcelle.

Après lecture par le maire du compte rendu du conseil municipal du seize octobre deux mille neuf,

Les conseillers présents lors de ce conseil l'adoptent à l'unanimité.

Ordre du jour :

- 1°/ Subvention et convention FDE 2009.2011
- 2°/ Demande subvention DGE 2010
- 3°/ Tarifs 2010
- 4°/ Loyer appartement 2010
- 5°/ Fêtes fin d'année
- 6°/ Urbanisme
- 7°/ Questions diverses

1°/ Subvention au titre du Fonds Départemental d'Équipement (FDE) et de la Dotation de Solidarité :

Monsieur le maire indique que le département met en place deux types d'outils financiers : **La dotation de Solidarité**, réservée aux communes de moins de 500 habitants disposant de peu de ressources financières, sert à financer toutes dépenses imputés sur les comptes d'investissement 21 ou 23.

Le Fonds Départemental d'Équipement qui s'adresse aux communes de moins de 10 000 habitants. Sont éligibles à ce fonds toutes opérations d'investissement dans tous domaines choisis librement par les collectivités hors ceux relevant d'aides thématiques maintenues par le Département.

Monsieur le maire fait part que la commission permanente du Conseil Général du Gard en date du 30 septembre 2009 a décidé d'octroyer une subvention au titre de la Dotation de Solidarité et du Fonds Départemental d'Équipement (FDE).

A ce titre, un contrat territorial 2009-2011 entre le Département et la commune, permettant la mise en œuvre des engagements financiers, définissant les actions et les opérations des cocontractants (commune/département) est à signer.

Pour les années 2009-2010-2011, l'engagement du département en soutien aux projets d'équipement de la commune s'élève à :

10 500.00 € au titre de la Dotation de Solidarité

28 000.00 € au titre du Fonds Départemental d'Équipement

Enveloppe du FDE votée hors bonification communautaire pour le territoire de Cévennes

Garrigue : 627 127.00 €

Commune de Ste Croix

- Réfection du bâtiment mairie : toiture et menuiseries

montant travaux HT : 27 000.00 € Montant FDE attribué : 10 000.00€

- Mise en valeur de l'intérieur de la chapelle

montant des travaux HT : 62 000.00 € montant FDE attribué : 18 000.00 €

Le conseil municipal, à l'unanimité,

Accepte les aides attribuées aux différents projets,

Autorise Monsieur JULIEN Edmond, représentant la commune de Ste Croix de Caderle en qualité de maire, à signer le contrat territorial Départemental 2009-2010-2011 permettant la mise en œuvre des ces attributions.

2° / Demande subvention au titre de la Dotation Globale d'Équipement 2010 (DGE 2010)

Extension du cimetière

Après discussion, le conseil municipal, DECIDE, à l'unanimité

D'approuver le programme des travaux suivant :

« Extension du cimetière » dont le coût prévisionnel s'élève à 44 787.53 € HT soit 53 565.89 € TTC, revalorisé et établi par le Cabinet Gaxieu.

De solliciter l'attribution d'une subvention au titre de la DGE 2010,

D'Autoriser, Monsieur JULIEN Edmond, représentant de la commune, à signer les documents se référant à ce dossier.

3° / TARIFS 2010

Concessions caveau et urne

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, DECIDE, à l'unanimité;

De reconduire les tarifs de 2009 soit les tarifs suivants au 1^{er} janvier 2010 :

Concession caveau 110 € le m²

Concession urne 55 € le ²

Prix de l'eau - Budget M 49

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, DECIDE, à l'unanimité;

De reconduire les tarifs de 2009 soit les tarifs suivants au 1^{er} janvier 2010 :

Abonnement compteur ordinaire : 160.83 € HT

Abonnement compteur La Fontanelle : 321.67 € HT

Abonnement compteur collectivité : 160.83 € HT

Tarif eau : 0.61334 € HT

Photocopies et Fax :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, DECIDE, à l'unanimité;

De reconduire les tarifs de 2009 soit les tarifs suivants au 1^{er} janvier 2010 :

Copie A4 : 0.15 €/page

Copie A4 R/V : 0.20 €/page

Copie A3 : 0.20 €/page

Copie A3 R/V : 0.35 €/page

Fax Gard : 1.00 €/fax

Fax France : 3.00 €/fax

Fax Etranger : 6.00 €/fax

Réception fax : 1.00 €/fax

Association de la commune : Gratuit

Location Salle Fernand Volpelière : *Après en avoir délibéré, le conseil municipal, DECIDE, à l'unanimité;*

De reconduire les tarifs de 2009 soit les tarifs suivants au 1^{er} janvier 2010 :

Caution : 230.00 €

Locataires habitants sur la commune : 65.00€
Locataires habitants hors commune : 130.00 €
Associations dont siège social sur la commune : Gratuit

4°/ Loyer appartement 2010 :

VU les travaux d'amélioration en prévision (changement des fenêtres avec double vitrage et pause de volets),

VU les loyers fixés par références aux loyers habituellement constatés dans le voisinage,

VU le renouvellement du bail au 1er janvier 2010,

VU le protocole d'accord signé entre les locataires et le bailleur en date du 05 novembre 2009,

Après en avoir délibéré, *le conseil municipal, à l'unanimité;*

DECIDE, de fixer le montant du loyer à 230 € / mois à partir du 1^{er} Janvier 2010 après signature du nouveau bail, charges comprises (électricité couloir, ménage).

De ne pas appliquer pour 2010 de révision du loyer suivant le taux de variation de l'indice des loyers publiée par l'INSEE. La 1^{ère} révision s'appliquera au 1^{er} janvier 2011 avec la référence du 3^{ème} trimestre 2010.

5°/ Fête fin d'année - Attribution cadeaux :

- Agents municipaux : Sur proposition de Monsieur le maire,

Le conseil municipal, décide, à l'unanimité ;

d'attribuer, sans distinction de grade, de fonction et d'ancienneté à

Mme BUFFAZ Magali, M.PUECH Loïc et Melle SENEAL Magali employés municipaux, un chèque « cadhoc » d'une valeur de **50€**.

- **Enfants de la commune** : Lors du conseil municipal du 16 octobre dernier, l'assemblée délibérante avait convenu de travailler sur une nouvelle formule concernant l'attribution des cadeaux.

Une réunion s'est tenue en date du 29 octobre 2009 et a permis de partager les propositions faites par les conseillers municipaux présents.

Lors de cette réunion il a été convenu que Mmes AURIOL Violette et BONZON Annelise ainsi que M MENDRAS Bruno se chargent de trouver des idées de cadeaux individuel selon l'âge.

Les conseillers chargés de cette mission informent le conseil que le choix des cadeaux est en cours.

- **Personnes de plus de 65 ans** : Monsieur le maire laisse la parole à Mme AURIOL Violette, chargée de constituer le colis de cette année avec l'aide de Mmes MAZEL Marcelle et VERDIER Nicole.

Mme AURIOL Violette présente l'idée du colis pour cette année.

Monsieur le maire rappelle que la somme attribuée pour les cadeaux des personnes de plus de 65 ans, domiciliées sur la commune en 2009, correspondait à environ 405 € soit 27.00€/personne.

Le nombre de personnes concernées pour 2010 est de 17 dont 2 couples et 13 personnes seules.

Le conseil municipal, décide

D'attribuer des colis aux personnes de plus de 65 ans habitants sur la commune,

D'une valeur équivalente à l'année précédente,

6°/ Urbanisme :

Demande urbanisme : DP N° 030 246 09 AA 0003 : M HOARAU a déposé un dossier de déclaration préalable concernant la mise en place de 5 panneaux solaires de 2 m². *Le conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable.*

Demande urbanisme : DP N° 030 246 09 AA 0004 : M MARGANT a déposé un dossier de déclaration préalable concernant l'installation de 12 panneaux photovoltaïques d'une puissance de 3 Kwh sur une surface de 20 m². *Le conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable.*

Demande urbanisme : PC N° 030 246 09 AA 0004 : La SCI Jomo, représenté par M NEUMAN, demande un permis de construire concernant la construction d'un garage enter-ré et d'une piscine à débordement.

Le conseil municipal, donne un avis favorable avec 2 abstentions (Mme LAFONT et M MOURGUES) et 8 voix Pour.

Demande urbanisme : PC N° 030 246 09 AA 0003 : Mme BREMOND Hélène demande un permis de construire concernant la construction d'une maison individuelle en bois à usage d'habitation principale, ossature bois en mélèze dans l'esprit bio-climatique avec toiture végétalisée.

Le conseil municipal souhaite avoir plus d'information avant de donner un avis, notamment l'avis du CAUE et du Parc National des Cévennes pour l'intégration dans le site.

7° / Questions diverses

Don affecté aux travaux de l'intérieur de la chapelle

Monsieur le maire fait part au conseil municipal de la donation effectuée pour la rénovation de l'intérieur de la chapelle par :

L'Association des Amis du Temple d'un montant de 1 000.00 €.

Ce don a été effectué suite à l'accord du conseil d'administration de l'association et n'a été grevé d'aucune charge excessive pour la commune, et que la délivrance en est assurée.

Monsieur le maire invite l'assemblée à délibérer sur l'acceptation de ce don.

*Le conseil municipal, **DECIDE**, après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

D'accepter le don, cité ci-dessus, fait à la commune pour la rénovation de l'intérieur de la chapelle pour un montant de 1 000.00 €.

Le conseil municipal remercie chaleureusement l'association des Amis du Temple.

Aménagement de l'intérieur de la chapelle

Lancement de la consultation des bureaux de contrôles : Monsieur le maire informe que Mme D'ARTIGUES a indiqué que la présence d'un bureau de contrôle est obligatoire sur ce chantier.

Monsieur le maire fait part qu'il a contacté plusieurs bureaux d'études afin de demander une offre.

Lancement de la consultation des entreprises : Monsieur le maire informe le conseil municipal que l'architecte, Mme D'ARTIGUES, a fourni le dossier de consultation des entreprises afin de pouvoir lancer l'appel d'offres concernant les travaux d'aménagement de l'intérieur de la chapelle.

Monsieur le maire indique qu'il convient,

de procéder au lancement de la consultation, par deux publications dans des journaux habilités, par des courriers aux différentes entreprises et par l'affichage dans les trois panneaux municipaux.

La date limite de dépôt des offres est fixée au Mardi 5 Janvier 2010 avant 12h00.

Le conseil municipal, Décide à l'unanimité,

D'AUTORISER le maire à lancer la consultation des entreprises pour les travaux de restauration de l'intérieur de la chapelle et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cet appel d'offres.

Mécènes : Mme LAFONT Ginette indique qu'elle a reçu un mail de relance de la part de la société St Gobain demandant l'état d'avancement du projet. Elle demande que la mairie réponde à la société afin de maintenir le contact et d'informer de la suite donnée à ce projet.

Monsieur le maire indique qu'il faut également mettre en relation la société St Gobain avec l'architecte Mme D'Artigues.

M CREMER Pascal indique qu'il a eu de nombreux contacts téléphoniques avec la Fondation de France, il tiendra informé le conseil municipal de la suite donnée à ce sujet.

Publication de l'ouvrage sur la chapelle : Monsieur le maire fait part des informations reçues par téléphone en date du 24 novembre dernier de Mme Aspard-Mercier qui sont les suivantes :

Les textes sont écrits et les planches réalisées, le tout a été transmis à une personne professionnelle pour la relecture, c'est un travail un peu long.

Dès le retour du projet, Mme Aspord-Mercier corrige si nécessaire puis envoie au concepteur qui fera la mise en page et la maquette. Cette maquette devra être relue par l'ensemble du comité lecture pour une dernière vérification avant de valider le bon à tirer pour l'impression.

Monsieur le maire indique qu'il serait plus favorable de prévoir la présentation de l'ouvrage en même temps que l'inauguration des travaux de l'intérieur de la chapelle.

Le conseil municipal dans son ensemble est favorable à cette suggestion.

Cantine scolaire de l'école primaire de Lasalle : Monsieur le maire fait part que le prix du ticket repas de la cantine de l'école primaire de Lasalle, augmente de 0.30 € à partir du 1^{er} janvier 2010, soit 6.10 € le repas.

Jusqu'à ce jour la commune participe à hauteur de 50 % sur le prix du ticket pour les enfants de la commune restant à la cantine.

Monsieur le maire propose de maintenir la participation de la commune à hauteur de 50 %.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE de continuer sa participation à hauteur de 50 % sur le prix du ticket repas de la cantine, pour les enfants de la commune scolarisés à l'école primaire de Lasalle.

Le coût de la participation de la mairie s'élève à 3.05 €/par ticket à partir du 1^{er} janvier 2010.

Centre Intercommunal d'Action Sociale de Lasalle : Mme AURIOL Violette indique qu'elle a participé avec M JULIEN Edmond aux différentes réunions concernant la mise en place d'un CIAS. Ce centre permettrait de regrouper le centre de Loisirs ainsi que le centre d'action sociale. Cet objectif a pour but d'unifier les tarifs des différentes communes vis-à-vis du centre de Loisirs. En effet les tarifs du centre de loisirs seront plus élevés pour les communes extérieures dès janvier 2010.

De plus, dans les petites communes, comme la notre et d'autres au niveau du canton, le centre communal d'action sociale n'a aucune fonction.

A ce jour Mme AURIOL indique qu'il y a 5 communes souhaitant adhérer à cette structure.

Mme LAFONT Ginette demande si une structure déjà existante regroupant un secteur tel que le canton ou la communauté de communes ne pourrait pas prendre en charge la gestion de ce centre

De plus amples informations sur la création de cette structure seront fournis lors d'un prochain conseil municipal.

Site Internet communal : Monsieur le maire fait part que la réalisation du site internet avance rapidement. M TEISSIER Jacques a travaillé rapidement sur la constitution du site. Une présentation sera programmée prochainement.

Téléthon : Monsieur le maire fait part que Les Amis du Fageas font la tournée du Canton en vélo. Ils vendront des oreillettes et des billets de loterie au profit du Téléthon. Ils seront présents à Ste Croix de Caderle vers 12h00 le Samedi 5 Décembre.

Le Maire fait part qu'il sera présent pour les accueillir et invite les conseillers municipaux à se joindre à lui.

Représentant de la commune au conseil d'administration de l'Office du Tourisme Intercommunal Cévennes Garrigue.

Monsieur le maire indique que le conseil d'administration de l'office du tourisme intercommunal Cévennes Garrigue est composé de quinze membres élus, un par commune.

Il convient de désigner le représentant de la commune de Ste Croix de Caderle.

VU le délégué à la commission tourisme à la communauté de communes,

VU son avis favorable,

Le conseil municipal, à l'unanimité,

DESIGNE M MENDRAS Bruno, en tant que représentant de la commune au sein du conseil d'administration de l'office du tourisme intercommunal Cévennes Garrigue.

Tour de Table :

Ordures Ménagères : *Mme LAFONT Ginette* souhaite savoir quels sont les projets de la communauté de communes concernant l'incitation au tri.

Mme AURIOL Violette, déléguée à la commission Ordures Ménagères de la communauté de communes Cévennes Garrigue indique qu'un projet d'étude a été lancé par la communauté de communes pour étudier la faisabilité d'une facturation au poids d'ordures produites. Un bureau d'étude sera choisi dans le courant décembre. Ce choix sera fait par des représentants de l'ADEME, du Conseil Général et de la communauté de communes, se sera ensuite au conseil communautaire de trancher sur le choix définitif. Ensuite suivra une participation des communes avec la constitution de groupes de travail.

Communauté de communes,

Commission Ordures Ménagères : *Mme AURIOL Violette* donne les informations suivantes suite à la dernière commission :

Il reste des impayés depuis 4 ans (environ 7 000.00 €), le receveur souhaite arrêter les poursuites mais la commission n'est pas favorable.

Une convention de collecte des déchets verts est à renouveler avec les employés de la route (Conseil Général du Gard). La commission décide de porter à 303 € le tarif de redevance par unité d'équipement (DDE Lasalle et St Hippolyte).

La facturation de la redevance va devenir semestrielle pour l'année 2010,

Plus de 900 personnes sont mensualisées à ce jour, ce qui facilite la gestion de la trésorerie.

Communauté de communes,

Commission Culture : *Mme AURIOL Violette* donne les informations suivantes suite à la dernière commission :

1° Discussion du budget 2010,

2° Spectacle vivant : discussion animée autour du nombre de spectacles et des propositions de certaines communes sachant que ces spectacles doivent être portés et relayés par les associations locales (ex : *Mme A.MELIEN* de Monoblet demande la pérennisation de « son » festival programmé en septembre 2009 par la communauté de communes). Les projets sont discutés dans la confusion et l'entente n'est pas unanime. Toujours dans ce cadre de spectacle vivant, *Mme AURIOL* propose, en s'appuyant sur l'association des Amis du temple, que la commune de Ste Croix accueille, dans la chapelle, un concert de musique Médiévale en septembre 2010 pour les journées du patrimoine (suggestion du groupe Carmine de Nîmes).

Bulletin municipal :

Mme AURIOL Violette, présidente de la commission bulletin, indique que le prochain bulletin sortira au début de l'année 2010.

N'ayant plus rien à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h40.

Extrait du Compte rendu du Conseil Municipal ordinaire du 22 janvier 2010

L'an deux mille dix, le vingt deux Janvier à dix huit heures,
Vu le code général des collectivités territoriales,
les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle de la mairie sur convocation
du maire qui leur a été adressée, conformément aux articles L. 2122-7 et L. 2122-8 du
Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents : Mme AURIOL Violette, Mme BONZON Annelise,
M. CREMER Pascal, Mme LAFONT Ginette, M. MENDRAS Bruno et Mme VERDIER Nicole.

Absents excusés : M. BOLLE Pierre et M MOURGUES David,

Absent : M DEJEAN Christian (arrivée à 20h00, n'a pu prendre part aux votes),

Absent avec pouvoir : Mme MAZEL Marcelle pouvoir à M MENDRAS Bruno.

Secrétaire de séance : M MENDRAS Bruno.

Après lecture par le maire du compte rendu du conseil municipal du vingt sept novembre
deux mille neuf,

Les conseillers présents lors de ce conseil l'adoptent à l'unanimité.

Ordre du jour :

1°/Travaux aménagement intérieur de la chapelle

Résultat de l'appel d'offres

Choix du bureau de contrôle technique et sécurité

2°/ Convention ATESAT

3°/ Urbanisme

4°/ Aide au voyage scolaire

5°/ Présentation du projet du site internet de la commune

6°/ Questions diverses

1°/Travaux aménagement intérieur de la chapelle

Résultat de l'appel d'offres

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que la commission d'appel d'offres prévue
initialement le vendredi 8 janvier 2010 à 16h00 a été annulée et reportée le lundi 11 jan-
vier 2010 à 17h00, cette commission n'a pu se tenir en raison des conditions météorologi-
que (neige).

Monsieur le maire retrace le déroulement du lancement de l'appel d'offres :

Lors de la séance du 27 novembre 2009, le conseil municipal a autorisé le Maire, Edmond
JULIEN, à lancer la consultation des entreprises pour les travaux de restauration de l'inté-
rieur de la chapelle.

La date d'envoi de la publication a été faite le 01 Décembre 2009, aux journaux suivant :

« Midi Libre » : parution le jeudi 3 décembre 2009,

« Le Reveil du Midi » : parution le vendredi 4 décembre 2009 n°2084.

Dans l'avis il est indiqué, notamment que :

- les documents étaient à retirer à ALES Tirage – 30100 – ALES, 04.66.86.73.39. et la date
limite de réception des offres était fixée au mardi 5 janvier 2010 avant 12 Heures.

Les résultats de l'appel d'offres sont les suivants :

- 26 Dossiers ont été retirés à ALES Tirage,

- 11 Plis reçus en mairie,

- 3 entreprises ont répondu en indiquant qu'elles ne pouvaient donner une suite favorable
en raison de la surcharge de travail (délais de réalisation ou autres), il s'agit de l'entreprise
CERRET Renaud, Multitec, Malbrel conservation.

Les documents ont été transmis à Mme D'Artigues Nathalie, architecte, afin qu'elle étudie
les offres avec l'ensemble des options.

Lot 1 : Gros œuvre : 4 entreprises
Lot 2 : Electricité : 4 entreprises
Lot 3 : Menuiserie : 1 entreprise
Lot 4 : Serrurerie – vitraux : 2 entreprises
Lot 5 : Chauffage – VMC : 1 entreprise

Le montant total des offres est hors estimation.

Monsieur le maire propose de déclarer l'appel d'offres infructueux compte tenu que le montant global de l'offre est supérieur à l'estimation et demande de relancer un appel d'offres en procédure négocié.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de déclarer les résultats de l'appel d'offres pour les travaux d'aménagement de l'intérieur de la chapelle infructueux pour l'ensemble des lots,

AUTORISE monsieur le maire à lancer une nouvelle procédure négociée pour la réalisation de ces travaux.

Financement des travaux d'aménagement de l'intérieur de la chapelle :

Monsieur le maire fait part du plan de financement pour un coût des travaux de 62 700.00 € HT comme suit :

Réserve Parlementaire Sénat	6 000.00 €
Conseil Général 30 FDE 2009 – 2011	18 000.00 €
Conseil Régional LR	6 270.00 €
Fondation du Crédit Agricole	10 000.00 €
Dons privés	3 198.00 €
Participation de l'Eglise pour la peinture	1 500.00 €
En attente Parc National des Cévennes	5 000.00 €
TOTAL	49 968.00 €

Monsieur le maire indique qu'avec la participation du Parc National des Cévennes, le projet sera financé à hauteur de 80 %.

De plus la société St Gobain propose le verre du dallage au prix usine, le coût économisé par cette action de soutien n'a pas encore été évalué.

Madame LAFONT Ginette souhaite savoir si les panneaux de présentation prévus dans la chapelle ont été inclus dans le projet.

Monsieur le maire indique qu'il est souhaitable qu'un contact soit pris auprès du Parc National des Cévennes compétent dans ce domaine.

2°/ Convention ATESAT

En application des critères d'éligibilité définis par la loi n° 2001-1168 du 11 décembre 2001 et le décret n° 2002-1209 du 27 septembre 2002, la commune de Ste Croix de Caderle a été déclarée éligible à l'Aide Technique de l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire (ATESAT) par l'arrêté préfectoral en date du 4 août 2009.

L'ATESAT se traduit par du conseil et une assistance dans les domaines de l'aménagement, de l'habitat, de la voirie et des ouvrages d'art.

La rémunération de cette mission est calculée en fonction de la population de la commune.

La participation forfaitaire correspondant à la commune est de 38.08€ par an

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le projet de convention,

AUTORISE Monsieur le maire à signer cette convention.

3°/ Urbanisme

Demande urbanisme : DP N° 030 246 09 AA 000 : M LAURES a déposé un dossier de déclaration préalable concernant la construction d'un abri bois ouvert.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable.

Demande urbanisme : PC N° 030 246 10 AA 0001 : M RENAUX Jérémie a déposé un dossier de permis de construire en mairie en date du 21.01.2010 concernant le changement de destination d'un bâtiment agricole existant appartenant à ses parents, en vu de son extension en résidence principale.

Le conseil municipal, à 7 voix Pour et 1 abstention (Ginette LAFONT) précisant qu'elle n'est pas opposée au projet mais, si le conseil autorise cette réalisation, il sera difficile de ne pas accepter d'autre demande du même type). Le conseil donne un avis favorable et motive son choix grâce aux indications suivantes citées dans la demande de permis :

- la construction peut être alimentée en électricité à proximité et à la charge du demandeur,

un système d'assainissement autonome pourra être installé en raison de la superficie et de la configuration du terrain,
le réseau d'eau potable est disponible en limite de la parcelle,
le terrain est desservi par un accès privé à la charge du propriétaire,
cette construction est couverte par le réseau incendie,
la construction s'intègre au mieux dans le paysage,
l'effort d'engagement dans une démarche environnementale à travers la réalisation d'une maison en structure bois.
d'autres constructions du même type existent dans un rayon proche de ce projet,
cette construction sera réalisée dans le respect de l'environnement.

De plus :

l'intérêt de l'installation sur la commune d'une nouvelle famille en résidence principale,
qu'aucun investissement public n'est nécessaire pour accueillir cette habitation principale,

Toutefois le conseil municipal souhaite que la toiture soit réalisée en tuiles du pays, et non en ardoise comme l'indique le projet.

Demande urbanisme : PC N° 030 246 09 AA 0003 : Mme BREMOND Hélène a déposé un dossier de permis de construire concernant la construction d'une maison individuelle en bois à usage d'habitation principale. Le conseil municipal souhaite obtenir de plus amples informations sur le projet notamment sur l'intégration dans le site et avoir l'avis du Parc Nationale des Cévennes.

Cette réflexion ouverte sur ce projet de la part du conseil municipal souligne le souhait de préserver l'aspect esthétique et architectural du hameau principal du village.

4°/ Aide au voyage scolaire

La directrice de l'école primaire de Lasalle demande par courrier un soutien financier concernant le départ en classes de découverte à Paris des enfants résidants sur la commune et scolarisés à l'école primaire de Lasalle, notamment, Louis MARGANT.

Le montant du séjour s'élève environ à 380 € par élève.

Le conseil municipal, accorde, à l'unanimité :

une aide financière qui sera versée à la famille de Louis MARGANT d'un montant de 55 €,

- au vu d'un certificat de présence au voyage scolaire délivré par l'établissement scolaire.

5°/ Présentation du projet du site internet de la commune par Bruno MENDRAS

Pourquoi un site à STE CROIX DE CADERLE ?

Cette idée de créer un site a déjà été évoquée à plusieurs reprises, l'information aujourd'hui est présente partout et sur différents supports. Internet en est un et se développe de plus en plus. Pour autant nos campagnes ne sont pas toujours desservies et l'accès internet n'est pas dans tous les foyers et nos moyens traditionnels restent indispensables.

Nous avons sur la commune des compétences sur lesquelles nous pouvons nous appuyer. Aujourd'hui ce projet peut devenir une réalité, à nous de nous en donner les moyens et de le mener vers un seul objectif, sa création.

La création sur une simple résolution est simple, pour construire nous avons l'architecte, le technicien, mais pour le reste c'est bien de nous tous ici réunis qu'émanera le contenu...

Quels sont les objectifs ?

Site à caractère informatif (ce qui se passe dans le village, infos importantes, historique, cartes, photos...) mais surtout un site évolutif.

Ce site n'aura rien de professionnel et restera le plus simple possible.

- permettre de publier de l'info plus largement et efficacement, et donc être plus visible et mieux connu :

De nos administrés,

Des touristes,

D'autres collectivités locales, d'administration...

- Améliorer le service rendu aux usagers, et s'affranchir des contraintes de disponibilité des usagers et de la collectivité :

CR conseils

Réglementation locale

Demandes et formalités administratives....

- Aiguiller les usagers vers d'autres sites pour qu'ils disposent d'info nationales, départementales ou régionales.

- Développer les échanges entre les administrés et le maire, les élus ;

Par sondage, Avis

Questions

Quelles sont les cibles :

Les résidents sur la commune (tant en résidence principale que secondaire) ;

Les habitants des communes voisines ;

Les touristes ;

Les collectivités ;

Les amoureux de notre village...

Nous tenons par avance à remercier tous les acteurs qui participeront à la création de ce site et en particulier Jacques TESSIER qui sera notre technicien internet.

Le comité de pilotage

Président : Bruno MENDRAS

Membres : Violette AURIOL et Ginette LAFONT

6°/ Questions diverses

Demande subvention au titre de la Dotation Globale d'Équipement 2010 (DGE 2010)

Réfection de la toiture du bâtiment mairie

La délibération du conseil municipal du 27 novembre 2009, autorise à solliciter une aide financière de l'état au titre de la DGE 2010 pour l'extension du cimetière. Monsieur le maire propose au conseil municipal de solliciter prioritairement cette aide pour le projet de réfection de la toiture du bâtiment de la mairie, ces travaux étant impératif en raison de son état de vétusté.

Après discussion, le conseil municipal, DECIDE, à l'unanimité,

D'annuler la délibération du

D'approuver le programme des travaux suivant :

« Réfection de la toiture du bâtiment mairie » dont le coût prévisionnel s'élève à 20 552.00 € HT.

De solliciter l'attribution d'une subvention au titre de la DGE 2010,

D'Autoriser, Monsieur JULIEN Edmond, représentant de la commune, à signer les documents en rapport à ce dossier.

Enrochement au bord de la route en bas du village : cette intervention est prévue la 1^{ère} semaine de février.

Enrochement au bord de la route près de la Gare : cette intervention est prévue la 2^{ème} semaine de février.

Goudronnage de la route à partir du carrefour des pins en direction de St Jean du Gard : Les travaux sont prévus courant avril.

Divagation des moutons et chèvres au lieu dit du Sauze Long : Monsieur le maire indique qu'à plusieurs reprises il lui a été rapporté les problèmes causés par cette divagation (sanitaire, sécurité...). Il informe le conseil qu'il suit ce dossier et qu'un prochain rendez-vous est programmé avec le propriétaire et la gendarmerie.

Illuminations de Noël : Monsieur le maire indique que l'enlèvement des guirlandes est prévu au début de la semaine prochaine.

SPANC : Dans le cadre de la mise aux normes de l'assainissement, Le maire indique que la mairie est concernée par cette mise aux normes. Une convention est à signer pour la réalisation d'une étude de conception afin d'obtenir une aide financière pour la réalisation de ces travaux.

Tour de table :

Arrivée de M Christian DEJEAN à 20h00.

Communauté de communes Cévennes Garrigues

Commission Ordures Ménagères du 20 janvier 2010 à Lasalle de 18h00 à 20h30.

Madame AURIOL Violette, déléguée à la commission rapporte les informations suivantes :

Personnel :

En 2009, beaucoup d'absences longues durées du personnel d'où des dépenses importantes pour les remplacer. (contrats avec des intérim).

En 2010, on va vers la disparition de tous les PAV (point d'apport volontaire), remplacé par des bacs jaunes.

Fonctionnement : la collecte du verre ne sera plus assurée par le symptoma. Il faudra faire appel à un prestataire (prévisions du coût annuel 25 000.00 €). Le verre sera amené à Sauve, puis repris par le symptoma pour l'amener à Bellegarde.

Le bilan des entrées à la déchetterie de St Hippolyte du Fort est positif. Il y a cependant un souci de tonnage très important de gravats. Les maçons paient leur redevance de 150 € et peuvent déposer sans limite de tonnage (ce qui n'est pas le cas dans les autres collectivités). Il n'y a pas de bascule de pesage à Lasalle. Le rachat du pont à bascule de Velay reviendrait aussi cher que l'acquisition d'une bascule neuve, alors qu'à St Hippolyte le pont bascule est tout neuf. Lasalle pourrait fonctionner en fonction du volume.

Investissement :

Etude de mise en place de la redevance incitative.

Achat d'un autre camion de collecte, d'occasion. Actuellement il y en a 3 mais 2 sont fatigués. Le camion d'occasion acheté l'année dernière n'est pas encore livré (coût 30 000.00 €) et Il n'y a pas d'emprunt prévu pour l'achat d'un nouveau camion.

Remboursement d'emprunt pour les deux déchetterie : en 2009 l'annuité était de 15 415.00€ en 2010 l'annuité sera de 78 000.00€.

Lundi 18 janvier a eu lieu la première réunion sur « l'étude de faisabilité et mise en place de la redevance incitative ».

Mise en place d'un groupe de travail : 3 élus, les associations dont vox populi, l'ADEME, le conseil général et le bureau d'études Concilium et Calia.

Différentes phases seront étudiées :

1/ Analyse du terrain = 1 mois et demi

2/ Scénario et impact = 2 mois

3/ Plan d'action et mise en oeuvre = 2 mois et demi

Objectif : mettre la redevance incitative en place en juin 2011 si le conseil communautaire l'adopte. Le but est de convaincre les gens de réduire la masse de déchets.

La communauté de communes Cévennes Garrigues est la 1^{ère} collectivité du sud de la France à lancer une telle étude (toutes les autres sont au nord de la Loire).

Communauté de communes Cévennes Garrigues

Commission Culture du 19 janvier 2010 à Lasalle de 18h00 à 20h30.

Madame AURIOL Violette, déléguée à la commission rapporte les informations suivantes :

A/ de 18h00 à 19h00 :

Mise à plat des différents problèmes concernant la programmation spectacle vivant saison 2010.

M De LATOUR vice-président de la commission culture rappelle qu'il faut mettre en place une commission spéciale programmation soutenue par les associations et des élus, à réunir trois fois par an par exemple.

La communauté de communes pourrait aussi apporter des aides directes à des associations qui en feraient la demande.

Retour à la programmation par M DE LATOUR: spectacle vivant, subventionné par le Conseil général du Gard. Celle-ci concerne Durfort, Cognac, Ste Croix, St Hippolyte du Fort, Cros, Monoblet (et son programme de théâtre affectant plusieurs écoles alentour).

Le 16 décembre 2009 A.Meulien, déléguée culture pour Monoblet, avait présenté un programme « leZ'enfants d'abord » soutenu par l'association épices et parfums. Celui-ci comprend 5 spectacles qui seraient donnés dans les différentes écoles (St Hippolyte, Lasalle..) comme cela s'était fait en septembre 2009, tout cela sur le temps scolaire et pour un montant de 4 500.00€. Vu l'importance budgétaire du projet, la commission culture avait décidé de ne prendre en compte qu'un spectacle à hauteur d'une somme de 1 500.00€.

Le 21 décembre 2009, tous les membres de la commission culture recevaient un mail nous annonçant la modification de cette programmation d'où un retour de mails de gens courroucés pendant les fêtes de Noël. Aurélie DEROOZE, la technicienne et Henri M DE LATOUR expliquent que le 17 décembre après une conversation au téléphone, le conseil général accepte de faire entrer dans le programme la proposition de Monoblet, d'où la modification qu'ils ont faite aussitôt. Ces spectacles seront programmés fin septembre 2010.

Autre modification à prévoir, la date de certain spectacle.

Durfort : prévoit une pièce de théâtre « Carton plein » le 18 septembre, le jour où Mme Auriol avait prévu pour Ste croix le concert médiéval dans la chapelle.

Mme AURIOL explique les raisons du choix de cette date : journée du patrimoine et fin de la rénovation de la chapelle. Finalement, cet argument prime, Carmine reste programmé dans la chapelle de Ste Croix le 18 septembre 2010 et Durfort aura son spectacle le 17 septembre 2010.

Par ailleurs Cros programme un spectacle le 5 septembre, St Hippolyte le 19 juin et Cognac le 30 octobre.

B/ de 19h00 à 20h00 :

Présence des 2 représentants du Conseil Général : Mme Viviane MACCINI (à la tête du service culturel), et M Emmanuel MARTINETI (responsable des spectacles musicaux).

Introduction : Modalités d'intervention du Conseil général dans la programmation spectacle vivant. Mme Maccini présente les nouvelles règles votées l'année dernière.

Le conseil général finance uniquement les compagnies gardoises et professionnelles, à hauteur de 80 % du coût. Maximum de l'aide : 20 000 € pour chaque communauté de communes (quelle que soit la grandeur), 4000 € pour la logistique et la communication (plaquettes...etc...) et 16 000 € coût artistique, hébergement ...etc....

La communauté de communes garde son libre arbitre de programmation.

Accord des techniciens avec la programmation présentée, hormis pour les communes de Cros et Cognac car les compagnies choisies ne résident pas sur le territoire Gardois. Une petite remarque aussi : beaucoup de programmation pour le mois de septembre. M Henri de LATOUR évoque le fonctionnement souhaité de la commission culture de la communauté de communes Cévennes Garrigue : « Nous avons 3 systèmes que nous essayons de mettre en place : 1/ Travailler avec le conseil général pour le spectacle vivant, 2/ faire de l'aide directe, 3/ labelliser des associations du territoire et travailler avec elles ».

Le conseil général peut s'associer à ces différentes réflexions et participer aux réunions avec les élus et les associations.

D'abord, il faut avertir les associations, ensuite prévoir une commission en juin 2010. Le budget global de la culture étant en baisse, on ne peut présager, cependant, ce que peut être la programmation 2011.

C/ de 20h00 à 20h30 : la médiathèque de Lasalle.

Présentation générale par la technicienne A.DEROOZE.

Modification à prévoir avec l'architecte en particulier en ce qui concerne le coin vidéo. Importance du documentaire dans la ville de Lasalle.

Prochaine réunion le mardi 16 février à 18h00.

Commission culture mairie

Mme AURIOL Violette, présidente de la commission, informe le conseil municipal des projets de festivités pour cet été comme suit :

projet d'organiser une exposition concernant les oeuvres de M Jean-Marie GRANIER avec une conférence de M Vidal.

Un contact est pris par Mme BREMOND avec la mairie pour organiser une exposition ayant pour thème « la commune et la présentation de photographies de personnages de Ste Croix » Le conseil demande par courrier à Mme BREMOND de clarifier sa demande.

Un concert avec participation libre est proposé à la mairie dont les recettes seront affectées au profit des travaux de l'aménagement de l'intérieur de la chapelle.

Communauté de communes

Monsieur le maire fait part au conseil municipal du mail de M Marc Le FRAPPER, président de la communauté de communes, concernant l'invitation à la réunion d'un groupe de travail à Aigremont, au sujet de l'avenir et l'élargissement de la communauté de communes.

Le conseil municipal après discussion estime : compte tenu du manque d'information sur le sujet et l'absence d'un travail de réflexion en amont, qu'une telle rencontre ne peut avoir lieu. En conséquence, aucun délégué ne sera présent à cette réunion.

Une réponse écrite et détaillée sera faite au président de la communauté de communes Cévennes Garrigue.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

***Le Maire et le Conseil Municipal
Vous souhaitent
Un agréable début d'année***

Quelques Numéros utiles

Communauté de Communes Cévennes Garrigue : 04.66.85.62.17

(Déchetterie, assainissement non collectif)

Office du tourisme intercommunal de LASALLE : 04.66.85.27.27

Office de tourisme intercommunal de ST HIPPOLYTE du F. : 04.66.77.91.65

Crèche intercommunal Lasalle « Lou péquélou » : 04.66.85.27.94

SYMOMA (rens. tri sélectif et composteur) : 04 66 77 98 29 : contact@symtoma.org

Centre Local d' Information et de Coordination gérontologique (CLIC) des Vallées

Cévenoles Lasalle : 04.66.85.97.50

Mission Locale Garrigues et Cévennes (MLI) (Accompagnement socio-prof des 16-25 ans) :

Le Vigan : 04.67.81.84.83

Pole Accueil et services (PASS) Lasalle : (emploi, formation, insertion, internet) : 04.66.85.42.36

Trésor Public de Lasalle: 04.66.85.20.65

La Poste Lasalle : 04.66.85.20.00

DDE Vigan: 04.67.65.99.30

Secours

Pompiers : 112 (numéro européen d'un portable ou d'un fixe) ou 18

Gendarmerie : 17

SAMU (pathologie médicale) : 15

Info Energie de l'ADEME : 0 810 060 050

ErDF dépannage : 0810 333 030

Orange : SAV 1013, Accueil commercial : 1014 Assistance technique internet : 39 00

CRAM : 0 821 10 34 34

CAF : 0 820 25 30 10

Pôle Emploi : 39 49

Allo service public : 39 39

Cancer Info service : 0810 810 821

Drogue Info Services : 0 800 231 313

Enfance Maltraitée: 119 ou 0 800 054 141

Femmes info service—violences conjugales : 01.40.33.80.60

Viols femmes informations : 0 800 059 595

Fil Santé Jeune : 0 800. 235. 236

Centre d'information Routière : 0 826 022 022

Météo France : 32 50

France Bleu Gard Lozère : 04.66.21.36.37

Bulletin réalisé et édité par la mairie de Ste Croix de Caderle, avec l'aide de Monsieur le Maire
Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux.—Photos Mairie

Présidente de la commission : Violette AURIOL

Membres : Edmond JULIEN, Annelise BONZON, Pascal CREMER et Bruno MENDRAS